



REÇU LE

Mairie de BESSENS

www.grandsud82.fr

- Affaire suivie par : Stéphanie BRAUDEY
- Pôle : Administration Générale
- Tél. 05 63 30 03 31
- Email : stephanie.braudey@grandsud82.fr
- Objet : Présentation du Rapport déchets 2024

À Labastide Saint Pierre, le 2 octobre 2025

Mairie de BESSENS
 A l'attention de Monsieur le Maire
 Place de la Fraternité
 82170 BESSENS

Monsieur le Maire,

Par délibération n° 2025.09.25-207 en date du 25 septembre 2025, la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne a pris acte du rapport annuel 2024 de la gestion des déchets, annexé à la présente.

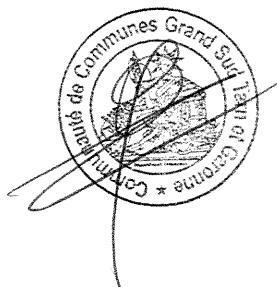
Il appartient maintenant aux communes membres de présenter ce rapport à leur conseil municipal, et d'envoyer une copie de la délibération au Secrétariat Général par mail à grandsudtarnetgaronne@grandsud82.fr. Un modèle de délibération vous est joint en annexe.

Comme le prévoit l'article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce dernier devra aussi être mis à disposition du public dans chacune des communes, accompagné de la délibération de l'Assemblée communautaire jointe.

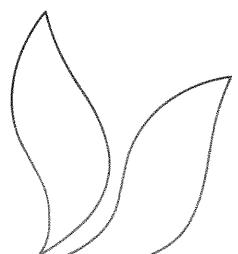
Ce rapport est également téléchargeable sur le site de la Communauté de communes :
https://www.grandsud82.fr/wp-content/uploads/2025/10/RPOS_dechets_2024.pdf

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente,
 Marie-Claude NEGRE



PJ : Modèle de délibération, délibération de la CC et rapport Déchets



AR Prefecture

082-218200178-20251029-DELIB2025_57-DE
Reçu le 30/10/2025
Publié le 30/10/2025

Projet de délibération pour les communes (à adapter)

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2224-17-1 ;

La Présidente de la Communauté de communes présente chaque année le rapport sur le prix et la qualité de ce service aux membres du conseil communautaire.

Par délibération du 25 septembre 2025, le conseil communautaire a pris acte du rapport sur le prix et la qualité du service - collecte, traitement et valorisation des déchets - pour l'année 2024 et ce dernier a été transmis à l'ensemble des communes afin de le présenter à leur tour à leurs conseillers municipaux.

Après présentation du rapport déchets 2024, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Prendre acte de ce rapport.

AR Prefecture

082-218200178-20251029-DELIB2025_57-DE

Reçu le 30/10/2025

Publié le 30/10/2025

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND SUD TARN ET GARONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 septembre 2025

- **Nombre de délégués titulaires : 56**
- **Présents : 33**
- **Votants : 43**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le **vingt cinq septembre deux mille vingt cinq** à 18 heures 00,

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Mme Marie-Claude NEGRE.

Date de la convocation : 19 septembre 2025

Étaient présents : Marie-Anne ARAKELIAN - Jean ASTOUL - Willy AUTHESSEURRE - Brigitte BARBAT - Alain BELLOC - Jérôme BEQ - Jean-Luc BOCHU - Jean-Marc BOUYER - Marie CABANIS - Laëtitia CARDETTI - Marie-Christine COULON - Guy DAIME - Bernard DOAT - Philippe ESTANOVE - Monique FAVIER - Gérard FENIE - Claude GAUTIE - Saïd IDRISI - Frédéric IUS - Dominique JULIEN - Eric LAGRANGE - Sophie LAVEDRINE - Alfred MARTY - Anne-Marie MIANCEN - Jacques MOIGNARD - Christian MOURIAU - Marie-Claude NEGRE - Bernadette PROUET - Huguette RIBES - Francis SOUREIL - Jérôme SOURSAC - Stéphane TUYERES - Karine VIGNEAU,

Absents ayant donné pouvoir : Michel BIERGE pouvoir à Dominique JULIEN), Pierre BLANC pouvoir à Monique FAVIER), Christian BOUSQUET pouvoir à Frédéric IUS), Monique BUFFAROT pouvoir à Jérôme BEQ), Sylvie GRANDO pouvoir à Marie-Claude NEGRE), Stéphanie HENRIC pouvoir à Gérard FENIE), Nathalie LLAURENS pouvoir à Marie-Anne ARAKELIAN), Jean-Claude RAYNAL pouvoir à Brigitte BARBAT), Denis REY pouvoir à Alain BELLOC), Matilde VILLANUEVA pouvoir à Jean-Marc BOUYER), Sylvie BOREL (suppléé par Anne-Marie MIANCEN),

Absents excusés : Alain ALBINET, Serge CASTELLA, Anthéa COSTES, Eric FRAYSSE, Laëtitia LAFORGUE, Isabelle LAVERON, Armand MAGNIER, Chantal PEZE, Virginie PROUTEAU, Jean-Marc RASPIDE, Christophe SUBERVILLE, Audrey UCAY, Jean-Michel VALETTE.

M. MOIGNARD Jacques a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération n° 2025.09.25-207

Rapport sur la qualité et le prix du service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets 2024

Rapporteur : Jérôme BEQ

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales, notamment les article L 2224-13, L 2224-14 et D 22214-1 et suivants

AR Prefecture

082-218200178-20251029-DELIB2025_57-DE

Reçu le 30/10/2025

Publié le 30/10/2025

AR Prefecture

082-200066652-20250925-20250925_207-DE

Reçu le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

Les Collectivités en charge du Service Public de Prévention et de Gestion des déchets ont l'obligation de présenter chaque année un rapport annuel sur le prix et la qualité de celui-ci.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective dans une logique de transparence les données existantes sur le service ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service public.

Le rapport pour l'année 2024 rappelle que la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne est compétente pour l'intégralité de la compétence collecte et traitement des déchets dans les 25 communes de son territoire. Aucun transfert de compétence vers un syndicat n'a été consenti.

Ainsi de façon synthétique, le rapport fait apparaître les éléments suivants :

- La structuration et le début du déploiement du projet global autour de la tarification incitative, la généralisation du tri à la source des biodéchets et la refonte du schéma de collecte.
- La structuration du suivi des sites ICPE gérés par la Communauté de Communes.
- La mise en place de nouvelles filières en déchèterie « Produits et Matériaux issus de la Construction et du Bâtiment » PMCB.
- La poursuite des actions en faveur de la prévention des déchets et tout particulièrement en lien avec le tri à la source des biodéchets, le compostage partagé, une solution pour les habitants des centre bourgs.
- La mise en service des colonnes enterrées auprès de la population concernée.

En termes de données, l'année 2024 fait apparaître :

- La baisse continue des Ordures ménagères résiduelles : - 5 Kg/habitant entre 2023 (187 Kg/habitant) et 2024 (182 Kg/habitant).
- Une augmentation des tonnages recyclés issus de la collecte sélective des emballages : +15% entre 2023 (1 597 tonnes) et 2024 (1 842 tonnes).
- Une hausse du coût du service qui est passé de 109 € HT par habitant à 115 €, sous l'effet de l'augmentation de la TGAP.
- Le suivi technique quotidien de l'ISDND de Reyniès et évacuation de 4 675 tonnes de lixiviats et 380 tonnes de boues des lagunes 4 et 6 dans le but de réaliser les tests d'étanchéité qui se sont avérés positifs.

Au total en 2024, les performances de la Communauté de Communes en matière de Prévention et de gestion des déchets sont toujours très bien orientées et se situent au-dessus de la moyenne régionale et nationale, mais le projet ambitieux autour de la Tarification incitative va permettre d'aller encore plus loin dans la réduction des tonnages d'ordures ménagères et l'augmentation des tonnages recyclés issus de la collecte sélective des emballages.

AR Prefecture

082-218200178-20251029-DELIB2025_57-DE

Reçu le 30/10/2025

Publié le 30/10/2025

AR Prefecture

082-200066652-20250925-20250925_207-DE

Reçu le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver le rapport annuel pour l'année 2024 du Service Public de Prévention et de Gestion des déchets tel que présenté et annexé.
- Noter que ce rapport sera transmis aux communes membres. En application de l'article D2224-3 du CGCT, le maire de chaque commune devra le présenter à son conseil municipal et le mettre à disposition du public.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition est adoptée :

•43 voix POUR

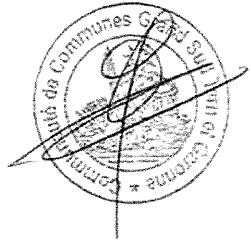
•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

•0 NON VOTANT

Labastide Saint Pierre, le 26 septembre 2025

**La Présidente,
Marie-Claude NEGRE**



**La/Le Secrétaire de séance
Jacques MOIGNARD**



La Présidente certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa publication/notification : 26/09/25

De sa transmission en Préfecture le : 30 SEP. 2025

AR Prefecture

082-218200178-20251029-DELIB2025_57-DE

Reçu le 30/10/2025

Publié le 30/10/2025

AR Prefecture

082-218200178-20251029-DELIB2025_57-DE

Reçu le 20/10/2025

Publié le 30/10/2025

AR Prefecture

082-200066652-20250925-20250925_207-DE

Reçu le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025



GRAND SUD
Tarn & Garonne
Communauté de communes

Rapport annuel

Année 2024

Sur le prix et la qualité du
service public de gestion des
déchets

SOMMAIRE

PARTIE 1 : PRÉSENTATION DE LA CC GRAND SUD TARN ET GARONNE	3
1. Présentation du territoire	3
2. Compétences exercées au sein du service déchets de la CCGSTG	4
3. La commission environnement (déchets)	4
4. Le comité déchets	5
5. Concertation – mobilisation des élus	6
5.1. Un accompagnement extérieur pour les choix stratégiques	6
5.2. Séminaire à destination des élus municipaux	6
5.3. Adoption de la feuille de route déchets 2024-2027	6
5.4. Perspectives 2025	6
PARTIE 2 : INDICATEURS TECHNIQUES	7
1. Organisation du service : la prévention des déchets	7
1.1. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	7
1.2. Actions de communication en faveur du tri et de la prévention des déchets	8
1.3. Suivi qualité du tri	10
1.4. Les actions de valorisation des biodéchets et végétaux à domicile chez l'usager	11
1.5. Développer le compostage partagé et en établissement	12
1.6. Soutenir le développement du réemploi et de la réparation	14
1.7. Accompagnement des professionnels en lien avec la redevance spéciale	15
1.8. Les outils de communication	15
2. Organisation du service : la collecte des déchets	16
2.1. Schéma d'organisation	16
2.2. Marchés publics de prestations de services	17
2.3. Équipements	18
2.4. Bilan quantitatif 2024	23
3. Organisation du service : Le traitement des déchets	28
3.1. Nature des traitements	28
3.2. Chiffres clés de 2024	29
3.3. Taux global de valorisation	29
4. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets	33
4.1. Organisation du service public des déchets – restitution	33
4.2. Indicateurs de suivi	33
5. Suivi POST-Exploitation de l'ISDND de Reyniès	34
5.1. Introduction	34
5.2. Mesures d'entretien et de suivi 2024	37
5.3. Evénements particuliers 2024	41
5.4. Projections 2025	42
PARTIE 3 : INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	43
1. Budget, coût du service et financement	43
1.1. Montant annuel global des dépenses et recettes liées au budget du service de gestion des déchets	43
1.2. Analyse et évolution des coûts du service public	43
1.3. Le financement du service public	46
2. Structure du coût	49
2.1. La nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus)	49
2.2. La nature des produits (ou montant global et détaillé des recettes issues des activités)	50
SYNTHESE 2024 ET PERSPECTIVES 2025	51
SYNTHESE 2024	51
Perspectives 2025	51
Table des graphiques	52
Annexes	53

PARTIE 1: PRÉSENTATION DE LA CC GRAND SUD TARN ET GARONNE

1. Présentation du territoire

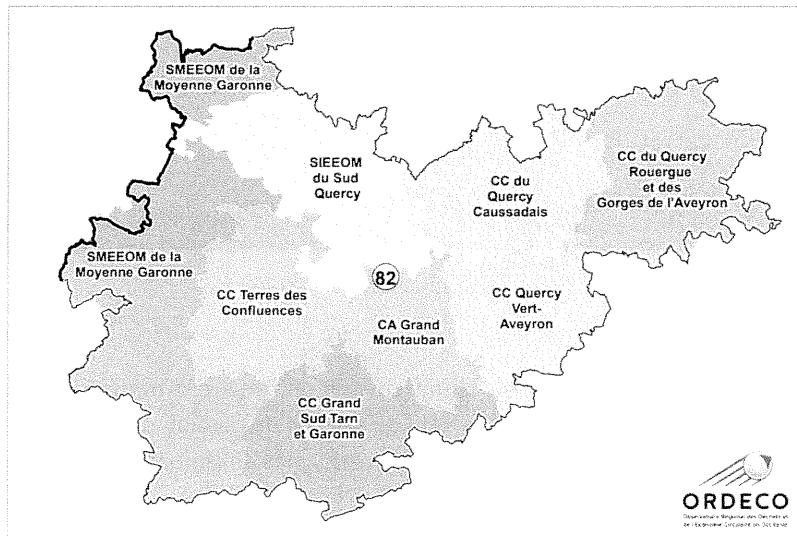
La Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, située dans le Tarn-et-Garonne, en Région Occitanie, compte 43 119 habitants (population INSEE) répartis dans 25 communes.



Situation de la collectivité au niveau départemental

La Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne est un territoire mixte à dominante rurale entre Montauban et Toulouse, en expansion démographique, marqué par la plaine de la Garonne.

Ci-dessous, la carte des différents EPCI du Tarn-et-Garonne ayant la compétence collecte des déchets (source : ORDECO)



2. COMPÉTENCES EXERCÉES AU SEIN DU SERVICE DÉCHETS DE LA CCGSTG

La Communauté de communes n'est rattachée à aucun syndicat de traitement, elle exerce la totalité des compétences liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés :

- Prévention et sensibilisation à la réduction et au tri des déchets
- Communication et information auprès du public
- Collecte de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés
- Gestion des déchèteries
- Gestion des opérations de transfert
- Valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés (opérations de tri et de stockage)- en prestation

3. LA COMMISSION ENVIRONNEMENT (DÉCHETS)

La commission environnement (Déchets), a été mise en place suite aux élections municipales de juin 2020 et se compose de la façon suivante :

	Elus membres	Commune
Conseiller communautaire	Claude GAUTIE	Montech
Conseiller communautaire	Sylvie GRANDO	Aucamville
Conseiller communautaire	Alfred MARTY	Monbèqui
Conseiller communautaire	Jérôme SOURSAC	Fabas
Conseiller communautaire	Jean-Michel VALETTE	Bouillac
Conseiller communautaire	Jean-Luc BOUCHU	Labastide Saint Pierre
Conseiller municipal	Gaëlle AUPIAIS	Montbartier
Conseiller municipal	Romain BLANC	Nohic
Conseiller municipal	Christophe CASADO	Grisolles
Conseiller municipal	Yves COUDERC	Bourret
Conseiller municipal	Michel ROUQUETTE	Varennes

La commission environnement (Déchets) se réunit environ une fois par trimestre pour faire part des avancées sur les différents projets en cours au sein du service de gestion des déchets. La commission peut émettre des avis consultatifs avant le passage en bureau puis en conseil communautaire.

4. LE COMITE DECHETS

Depuis 2023, une nouvelle instance, le comité déchets a été mis en place. Ce dernier est composé de Mme NEGRE, la Présidente et de 4 vice-présidents :

- Jacques MOIGNARD, 1er Vice-Président : Maire de Montech, en charge du développement touristique du territoire ;
- Stéphane TUYERES, 2ème Vice-Président : Maire de Verdun sur Garonne, en charge de l'aménagement de l'espace ;
- Jérôme BEQ, 8^{ème} Vice-Président : Maire de Labastide Saint Pierre, en charge des déchets ménagers.

Le comité déchets se réunit environ une fois par mois en présence des élus précédemment cités ainsi que des techniciens suivants : Directrice Générale des Services, Directrice des Ressources Humaines, Directrice des Administrative et financière, Directeur du pôle environnement, Juriste.

En fonction des thématiques abordées d'autres techniciens du pôle environnement, mais également du pôle aménagement peuvent être mobilisés.

En 2024, le comité s'est réuni 6 fois aux dates suivantes : 02.02.2024 – 26.03.2024 – 30.05.2024 – 04.07.2024 – 02.10.2024 – 19.11.2024.

Le comité est une instance de pilotage des actions du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets Ménagers.

5. CONCERTATION – MOBILISATION DES ÉLUS

5.1. Un accompagnement extérieur pour les choix stratégiques

Le cabinet CEREG a été mandaté pour étudier différents scenarios de collecte, leur travail a ensuite été repris par un chargé d'étude en interne pour proposer un scénario réaliste et adapté au territoire.

Le cabinet Cités Plume a accompagné la collectivité dans la réflexion autour de la stratégie de communication. L'ensemble de la création des outils a ensuite été réalisé en interne par le service communication de la CC Grand Sud82.

5.2. Séminaire à destination des élus municipaux

Le samedi 16 novembre 2024 à Aucamville, l'équipe du pôle environnement a proposé un séminaire auquel tous les élus municipaux ont été conviés.

Ce séminaire était structuré autour d'un temps de présentation de la feuille de route 2024-2027, d'un retour d'expérience d'EVOLIS 23 et d'une intervention de CITEO, ainsi que d'un cracking des ordures ménagères.

Le 24 octobre 2024 une nouvelle délibération a été prise au conseil communautaire concernant l'adoption de la feuille de route 2024-2027 sur la gestion des déchets, et ses 3 axes :

- 1- Evolution de la TEOM à la TEOM Incitative
- 2- Redéfinition des circuits de collecte
- 3- Généralisation du compostage pour tous

5.4. Perspectives 2025

Suite à l'adoption de la feuille de route 2024-2027 concernant la TEOM incitative, l'année 2025 est l'année du déploiement des différents leviers :

- 1- Evolution de la TEOM à la TEOM Incitative : Campagne en porte à porte pour construire la base de données et équiper les foyers de bacs pucés
- 2- Redéfinition des circuits de collecte : Travail de construction des nouveaux circuits de collecte
- 3- Généralisation du compostage pour tous : poursuite des distributions de composteurs individuels et accentuation du déploiement des composteurs partagés en centre bourg.

Outre ces points, 2025 devrait être aussi l'année de fin des travaux d'aménagement du pôle de Dieupentale et des débuts d'une Etude de faisabilité concernant la déchèterie de ce même site.

PARTIE 2 : INDICATEURS TECHNIQUES

1. ORGANISATION DU SERVICE : LA PREVENTION DES DECHETS

1.1. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

L'élaboration de Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement.

La labellisation ADEME « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » initiée en 2016 a été étendue à l'ensemble du territoire de la CCGSTG, suite à la fusion des précédentes communautés de communes.

La commission déchets de la CCGSTG a réaffirmé sa volonté d'agir sur les pratiques de consommation et le volume des déchets. Ainsi, suite aux réunions de concertation, le nouveau programme de prévention des déchets (2019-2025) a fait l'objet d'une validation en juin 2019. La CCGSTG va ainsi poursuivre les actions engagées pour les années à venir.

Le plan d'actions du PLPDMA s'inscrit dans la continuité du précédent PLPD et de la labellisation TZDZG, en pérennisant les actions ayant bien fonctionné. Ce nouveau PLPDMA se décline en 8 axes stratégiques (classés en 2 groupes : transversaux et thématiques) et 15 fiches actions.

- ➔ **Action 1** Établir un diagnostic des déchets et sensibiliser les acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets
- ➔ **Action 2** Développer et renforcer la politique de consommation éco-responsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures
- ➔ **Action 3** Mettre en œuvre des actions de communication en faveur de la prévention des déchets
- ➔ **Action 4** Mettre en place progressivement la tarification incitative
- ➔ **Action 5** Mettre en place et s'appuyer sur la redevance spéciale
- ➔ **Action 6** Donner une visibilité aux soutiens financiers d'actions favorisant la prévention des déchets
- ➔ **Action 7** Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- ➔ **Action 8** Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective
- ➔ **Action 9** Promouvoir le jardinage au naturel et développer la gestion différenciée des biodéchets en particulier des espaces verts
- ➔ **Action 10** Développer le compostage partagé et le compostage en établissement
- ➔ **Action 11** Soutenir le développement du réemploi et de la réparation
- ➔ **Action 12** Encourager l'utilisation de sacs durables, mettre en œuvre l'interdiction des sacs plastiques à usage unique et accompagner les autres acteurs
- ➔ **Action 13** Déployer et renforcer le dispositif "Stop-pub"
- ➔ **Action 14** Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets et essaimer les bonnes pratiques
- ➔ **Action 15** Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et les autres acteurs du BTP

1.2. Actions de communication en faveur du tri et de la prévention des déchets

La collectivité a un rôle important à jouer en matière de sensibilisation des différents publics cibles et de valorisation de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets (capitaliser et diffuser les bonnes pratiques, en étant exemplaire). Il est nécessaire de développer des stratégies et outils de communication pour toucher efficacement ces publics cibles et les mobiliser (en accompagnant au changement de comportement).

Les visites du centre de tri de la DRIMM à Montech ont été maintenues en 2024. Cinq dates ont été planifiées en début d'année. Trois visites ont été proposées au grand public dont deux ont été portées par le centre social. Une visite a été organisée pour les agents de la Cc Grand Sud Tarn et Garonne et une dernière visite a été organisée pour les équipes de l'EHPAD de Montech.

Au total une soixantaine de personnes ont visité le centre de tri en 2024.

Les **interventions en milieu scolaire** se sont poursuivies en 2024 :

- ➔ **4 Ecoles** concernées : Savenès, Pompignan, Montech (école Laramet), Dieupentale
- ➔ **18 interventions sur 12 classes**
- ➔ **305 élèves sensibilisés**
- ➔ **Thématiques abordées :** Qu'est-ce qu'un déchet ? Trier pour recycler - Gaspillage alimentaire - Découverte des matières - Atelier recyclage papier - atelier zérodéchet

La sensibilisation auprès des éco-délégués : **une nouveauté en 2024**

- ➔ Accompagnement du collège de Grisolles pour le tri et le compostage autonome en établissement, les éco-délégués ont été formés au bon usage du composteur pour permettre le relais auprès des autres élèves.
- ➔ Une intervention au collège de Verdun sur Garonne auprès des 28 éco-délégués : Sensibilisation générale au tri.

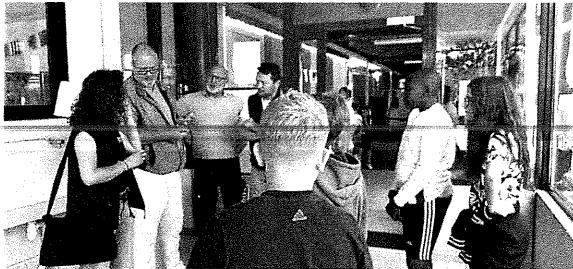


Figure 1 : Sensibilisation des éco-délégués au collège de Grisolles

Sensibilisation ALAE et agents de restauration sur les thématiques compostage, gaspillage alimentaire et tri sur 6 établissements (2 écoles à Verdun, centre loisirs Grisolles, école Orgueil, collèges Grisolles et Verdun).

La présence des ambassadeurs du tri et de la prévention lors des événements du territoire permet de sensibiliser le grand public à la prévention des déchets :

- 28.06.2024 : Estivales des jeunes à Grisolles : sensibilisation des enfants avec des jeux
- 07.09.2024 : Forum des associations à Montech : stand de sensibilisation et distribution de composteurs

- 14.09.2024 : Forum des associations à Verdun-sur-Garonne : stand de sensibilisation et distribution de composteurs

Les ambassadeurs du tri et de la prévention participent également aux animations organisées par le centre social Arc en ciel et la médiathèque de Verdun sur différentes thématiques : tri/troc/réemploi, brunch zéro déchet, compostage.

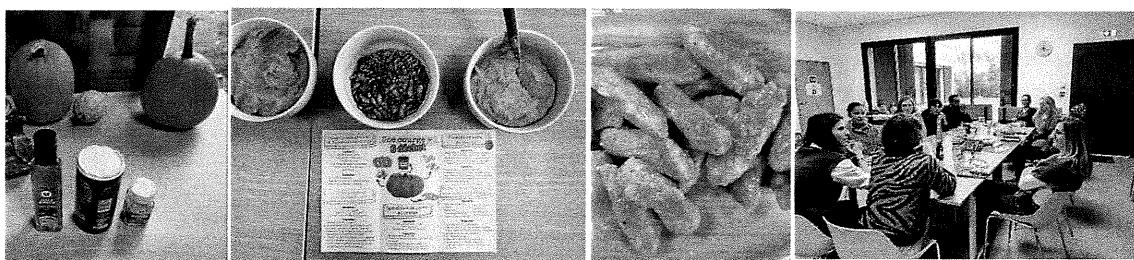
Les **associations du territoire** sont accompagnées dans leurs démarches « environnement » : trois associations ont bénéficié de l'installation d'un composteur et d'une sensibilisation sur le tri et le compostage (Basket Grisolles, Tir Grisolais, Echappée musicale).

En 2024, la communauté de communes continue d'accompagner les associations et communes qui souhaitaient organiser un ramassage de déchets en leur proposant des outils (gants, pessons, sacs, mémotri...). Trois associations et une commune ont été accompagnées en 2024 pour un total de **7 ramassages de déchets**.

Eco-exemplarité :

Dans la continuité des actions de sensibilisation portées auprès des agents des pôles administratifs, une sensibilisation a été proposée à d'autres services de la CC Grand Sud Tarn et Garonne : Médiathèque de Montech, crèche de Montech, Chantier d'insertion, France service de Montech. Les agents ont été sensibilisés au tri, au compostage, et lorsque cela était possible un composteur a été installé sur site.

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2024, différents ateliers ont été proposés aux agents avec pour objectif « consommer autrement » : atelier cuisine, atelier couture, atelier produits entretien, atelier jardin et visite du centre de tri et d'enfouissement de la DRIMM. 58 places ont été proposés et **43 agents ont participé**, c'est une réussite.



082-218200178-20251029-DELIB2025_57-DE

Reçu le 30/10/2025

Publié le 30 AR/Prefecture

082-200066652-20250925-20250925_207-DE

Reçu le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

1.3. Suivi qualité du tri

Face au constat de l'augmentation de notre taux de refus de tri en sortie de centre de tri, différentes actions ont été menées en 2024.

- Présence des ambassadeurs du tri et de la prévention aux 24 caractérisations réalisées sur les collectes emballages du territoire sur l'année 2024.
- Suivi qualité du tri en porte à porte, action co-portée par le service prévention et le service collecte

Deux sessions d'une semaine réalisées en 2024 :

- **du 15 au 19 avril – 5 tournées – 2 agents mobilisés :**

Communes concernées : Aucamville, Verdun sur Garonne, Monbéqui, Finhan, Montech, Pompignan

Sur 420 bacs contrôlés, 40 bacs ont été refusés car des erreurs majeures ont pu être observées (textiles, biodéchets, sacs noirs...)

24 personnes ont été sensibilisées directement lors du passage en porte à porte des équipes.

- **29 juillet au 2 août – 5 tournées – 2 agents mobilisés –**

Communes concernées : Montech, Dieupentale, Bessens, Saint-Sardos, Montech, Labastide St Pierre

Sur 950 bacs contrôlés :

- 425 sont de bonne qualité,
- 430 bacs sont de qualité moyenne (présence d'essuie-tout, emballages imbriqués ou déposés dans des sacs jaunes)
- 95 bacs ont été refusés car des erreurs trop importantes ont pu être observées.

50 personnes ont été sensibilisées pendant le suivi soit directement sur le terrain par les agents, soit par mail ou téléphone à la suite du passage.

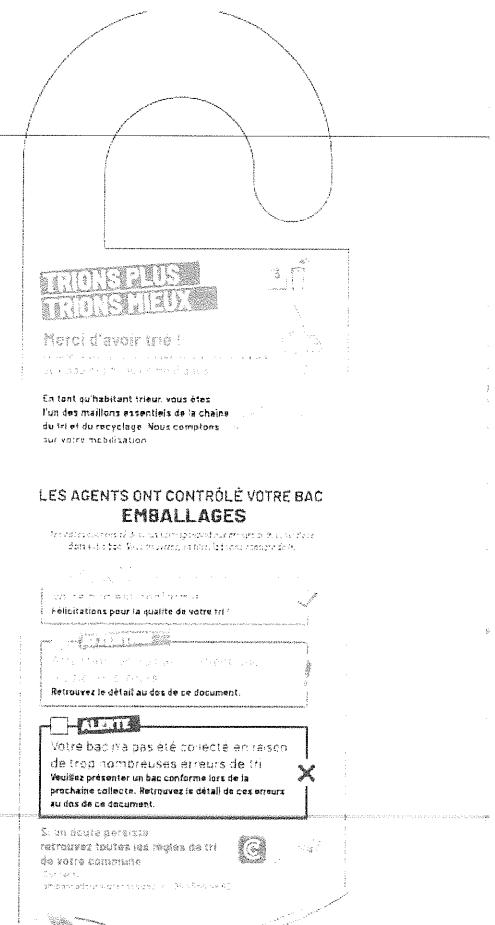


Figure 2 : Accroche bac utilisé



Figure 3 : Suivi qualité du tri - juillet 2024

1.4. Les actions de valorisation des biodéchets et végétaux à domicile chez l'usager

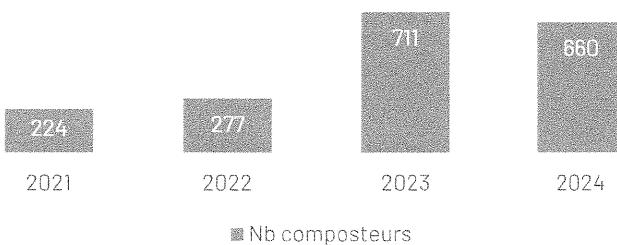
1.4.1. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Pour les habitants qui ont un jardin, la collectivité propose des composteurs individuels de 345 L au prix de 15 € (en plastique).

En 2024, **660 composteurs ont été vendus** lors des distributions de composteurs proposées sur l'ensemble du territoire.

Graphique 1 : Evolution annuelle de la vente de composteur individuel

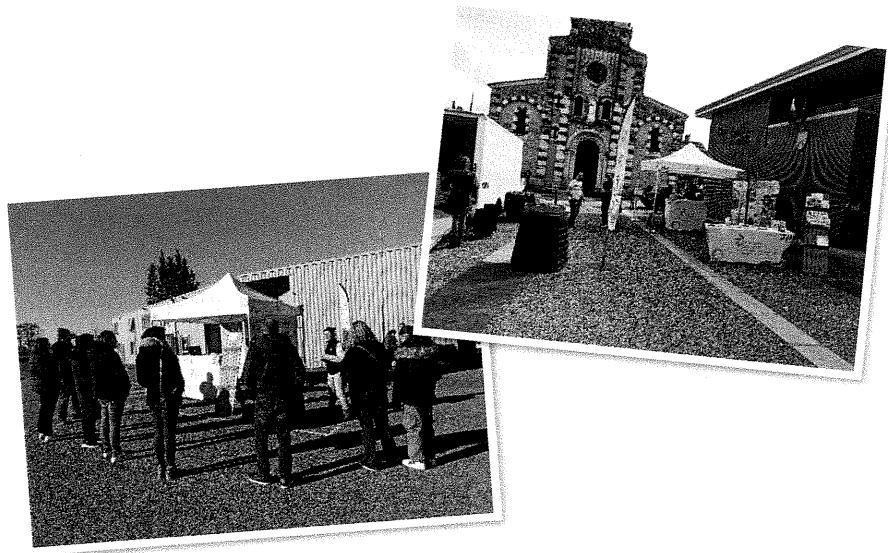
Evolution annuelle de la vente des composteurs individuels



Il est observé que les périodes les plus propices pour équiper les foyers d'un composteur sont le printemps et l'automne avec des pics de distribution en mars-avril puis septembre-octobre.

Il est estimé au niveau national qu'un foyer produit environ 150 kg/an de biodéchets compostables jetés traditionnellement dans les ordures ménagères. L'installation de ces 660 composteurs permet donc de **détourner environ 99 tonnes des ordures ménagères**.

En 2024, les distributions de composteurs individuels ont été poursuivies au sein de plusieurs communes du territoire. L'information et la sensibilisation des habitants est la priorité lors de ces distributions, sur les questions de compostage mais plus généralement sur le tri et la prévention des déchets.



1.4.2. LE SERVICE DE BROYAGE DES VEGETAUX A DOMICILE

En 2024, 368 foyers ont bénéficié du service de broyage à domicile ce qui représente **453 heures** de broyage soit 19% d'augmentation en heures de broyage. On estime que plus de **160 tonnes** de déchets verts (sur la base de 370kg de branches broyées par heure) ont été détournées de la déchèterie et seront ainsi valorisées in-situ chez l'usager.

Onze des 25 communes ont bénéficié au moins une fois dans l'année de la location du broyeur ou d'une prestation de broyage avec agent Grand Sud 82 pour l'usage de leurs services techniques.

1.5. Développer le compostage partagé et en établissement

Le **compostage partagé** est géré par plusieurs personnes, sur un lieu public ou collectif (espace d'un quartier, d'une résidence...). Les participants assurent la collecte et le transport de leurs biodéchets jusqu'au site de compostage, et participent aussi souvent aux manipulations du compostage. Elle concerne les déchets suivants : déchets alimentaires issus de la cuisine et végétaux (pour les apports de matière sèche : broyat, feuilles mortes...).

Le **compostage autonome** en établissement concerne aussi les déchets de plusieurs personnes, mais à l'échelle d'un établissement (cantines, restaurants). L'opération à la charge de l'établissement, est gérée sous sa responsabilité par des membres du personnel attachés au site.

Dans le cadre du programme de prévention des déchets, la collectivité développe la pratique du compostage dans de nouvelles structures telles que les EHPAD, lieux de restauration collective...

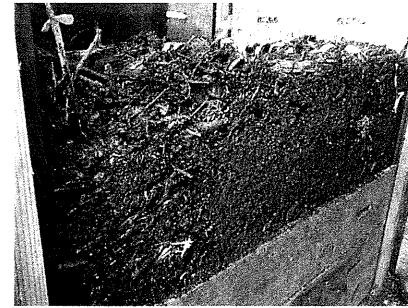


Figure 4 : Cycle de décomposition au sein d'un composteur - Cuisine centrale Villebrumier

1.5.1. LE COMPOSTAGE PARTAGE

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nb composteurs partagés installés	1	3	2	2	1	1	10
Communes concernées	Montbartier	Labastide Villebrumier	Grisolles Montech	Grisolles Villebrumier	Montech	Varennes	Bourret Grisolles Saint-Sardos Verdun Finhan Beaupuy

En **2024**, **10 composteurs partagés ont été installés** sur le territoire. Des sites de compostage partagé ont été installés à proximité des bornes déchets installées sur le territoire. L'objectif est de proposer une solution complète aux habitants pour la gestion de leurs déchets. En complément, des installations ont été réalisées dans des résidences en habitat collectif et dans des centres bourgs. Une inauguration est proposée après l'installation pour distribuer des bioseaux aux habitants futurs utilisateurs du composteur partagé et pour expliquer le fonctionnement du composteur partagé.



En parallèle des nouvelles installations, **l'accompagnement et le suivi des sites existants** mobilisent le service prévention. **En 2024, une nouvelle organisation est mise en place, des agents sont formés pour réaliser un suivi mensuel sur la majorité des sites existants.**

Un suivi des sites est primordial pour vérifier que les différentes règles de fonctionnement sont bien respectées. Lors des visites de suivi différentes actions sont réalisées : apport de broyat, mélange/brassage des bacs, retraits des erreurs de tri et parfois transfert du bac d'apport vers le bac de maturation. Lorsque des erreurs sont observées, une affiche est apposée sur le composteur pour informer de l'erreur observée et de la correction associée.



1.5.2. LE COMPOSTAGE AUTONOME EN ETABLISSEMENT SCOLAIRE ET DE SANTE

- ➔ De 2018 à 2020, nous avons équipé principalement les écoles du territoire.
- ➔ De 2021 et 2023, le déploiement du compostage en établissement passe également par l'installation de composteurs dans les collèges, crèches et EHPAD du territoire.
- ➔ En 2024, **sept nouvelles installations de composteurs en établissement** : crèche de Montech, écoles de Finhan, Orgueil, Labastide St Pierre, collège de Grisolles, Lycée de Montech et EHPAD de Montech.



Figure 5 - Projet pédagogique autour du composteur du collège de Grisolles

En parallèle des nouvelles installations, **l'accompagnement et le suivi des sites existants** mobilisent le service prévention. Un passage régulier de l'équipe prévention au sein des établissements est importante pour répondre aux questionnements des agents, réexpliquer l'intérêt des différentes actions à réaliser lors de l'apport et si besoin corriger certaines erreurs. Quand cela est souhaité par l'équipe pédagogique, le pôle environnement accompagne également les élèves, éco-délégués au suivi du composteur partagé.

1.6. Soutenir le développement du réemploi et de la réparation

Cet axe traite les thématiques permettant d'allonger la durée de vie des produits afin d'alléger leur impact environnemental en optimisant leur utilisation. Des locaux réemploi sont présents sur les déchèteries de Dieupentale et Verdun sur Garonne, un espace dédié a été créé sur la déchèterie de Reyniès en 2024.

En 2024, 77 tonnes d'objets ont été récupérées par Emmaüs sur les déchèteries de Dieupentale, Verdun sur Garonne et Reyniès. Emmaüs est l'association qui effectue les enlèvements hebdomadaires sur les locaux réemploi de Verdun sur Garonne et Dieupentale. Nous disposons des tonnages exacts uniquement pour le local réemploi de Dieupentale, les tonnages de Verdun sur Garonne sont estimatifs.

082-218200178-20251029-DELIB2025_57-DE

Reçu le 30/10/2025

Publié le 30/10/2025

AR Prefecture

082-200066652-20250925-20250925_207-DE

Reçu le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

15

IDDEES est l'association qui réalise les enlèvements sur l'espace réemploi de la déchèterie de Reyniès.

1.7. Accompagnement des professionnels en lien avec la redevance spéciale

Dans le cadre de la **Redevance Spéciale** (facturation des professionnels), un accompagnement est proposé au travers de la sensibilisation des professionnels au geste de tri, au rappel des consignes de tri, à des propositions de filières de valorisation et à une optimisation de leurs bacs de collecte pour une facturation au plus juste de la production.

Cet accompagnement est parfois prolongé avec le déploiement de projets de compostage. Suite à l'installation d'un composteur, le professionnel bénéficie d'un suivi par le service prévention pour s'assurer d'une gestion autonome du site de compostage par les équipes en place.

1.8. Les outils de communication

En **2024**, la **collectivité a édité deux exemplaires de son magazine** d'information propre à la communauté de communes : Grand Sud le Mag'.

Le nouveau site internet développé en 2023, est régulièrement mis à jour.

La page Facebook permet également de relayer les informations auprès des habitants utilisant ce réseau social.



2. ORGANISATION DU SERVICE : LA COLLECTE DES DÉCHETS

2.1. Schéma d'organisation

Année 2024	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets verts	Textile	Autres déchets : déchets dangereux
Mode de gestion de la collecte	Régie	Régie	Régie	Régie	Partenaire	Régie et prestation
Mode de collecte	PAP, AV, Regr.	AV.	PAP, AV, Regr.	AV., déchèterie	AV.	Déchèteries
Fréquence majoritaire de collecte	1 fois par semaine	1 fois par mois	2 fois par mois	1 fois par semaine	1 fois par semaine	
Fréquence maximale de collecte	2 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine	2 fois par semaine	2 fois par semaine	
Quai de transfert	Oui	Oui	Oui			Oui

2.2. Marchés publics de prestations de services

Les marchés traitement des ordures ménagères, du tri des déchets recyclables et de la reprise du papier ont été renouvelés en 2024 pour démarrage au 1^{er} janvier 2025. Les marchés concernant le traitement et la valorisation des végétaux ont été renouvelés en février 2024.

La prestation d'évacuation et valorisation des bennes déchets n'a pas été renouvelée en mars 2024, cette prestation a été reprise en régie.

Traitement et valorisation des végétaux	Lot 1: Broyage, enlèvement et valorisation des déchets végétaux stockés sur des plateformes	APAG ENVIRONNEMENT
	Lot 2 : Evacuation et valorisation des bennes déchets verts présentes sur les « espaces déchets verts » des communes de Finhan, Monbéqui et Montbartier	DTL ENVIRONNEMENT (fin en mars 2024)
Traitement des déchets (déchets ménagers résiduels et encombrants, tri	1- traitement des déchets ménagers résiduels et encombrants	DRIMM
	2- tri des déchets recyclables	DRIMM
	3- reprise des papiers	DRIMM

2.3. Equipements

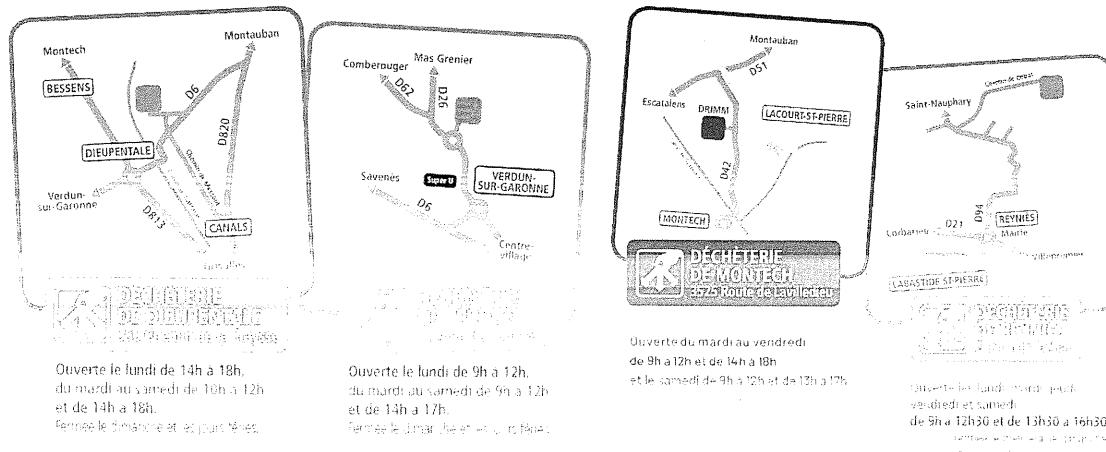
2.3.1. LES DÉCHETERIES

Les habitants de la Communauté de Communes ont accès à **4 déchèteries** dont 3 sont exploitées en régie directe par la Communauté de Communes (Dieupentale, Verdun-sur-Garonne, Reyniès).

La déchèterie de Montech est la propriété du prestataire DRIMM.

Les trois déchèteries exploitées en régie directe sont fermées les dimanches et jours fériés. De nouveaux horaires harmonisés entre les 3 sites ont été décidés en 2023 pour une mise en place au 1^{er} janvier 2024 (9h-12h / 14h-17h).

Horaires et adresses des déchèteries



Conditions d'accès aux déchèteries gérées en régie

Particuliers : L'accès aux déchèteries est autorisé aux seuls habitants des communes de la CCGSTG.

Un **contrôle d'accès** a été mis en place sur les déchèteries de Verdun sur Garonne et Dieupentale. Pour accéder aux déchèteries, les usagers doivent être munis d'un **PASS déchèterie**. Il est délivré par le Pôle Environnement (Dieupentale) sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau ou avis d'imposition...) et d'une pièce d'identité. **Le PASS autorise 18 passages/an.** Les passages supplémentaires seront facturés pour réguler le nombre de visites.



Sa durée de validité est de 2 ans, renouvelable avec justificatif de domicile. En cas de perte son remplacement sera facturé 10 €.

Professionnels : L'accès est soumis à conditions pour les professionnels installés sur le territoire.

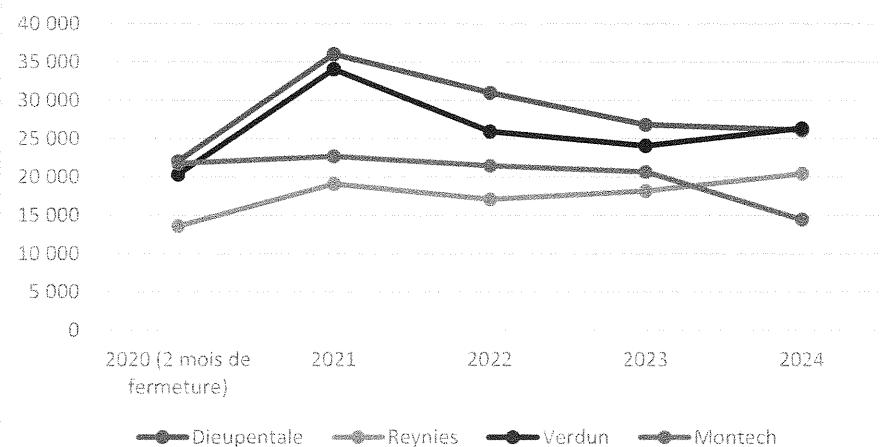
La fourniture d'un extrait Kbis et d'une carte grise sont obligatoires.
 Le dépôt de certains déchets est payant.

Conditions d'accès à la déchèterie de Montech

Accès uniquement sur rendez-vous et sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau ou avis d'imposition...) et d'une pièce d'identité.

Fréquentation des déchèteries

Evolution de la fréquentation en déchèterie



Graphique 2 : Evolution de la fréquentation en déchèterie

En 2024, on observe une légère augmentation de la fréquentation sur les 3 déchèteries gérées en régie. Sur les déchèteries de Verdun et de Dieupentale, on comptabilise plus de 26 000 passages, contre 20 000 passages à Reyniès.

Déchets acceptés

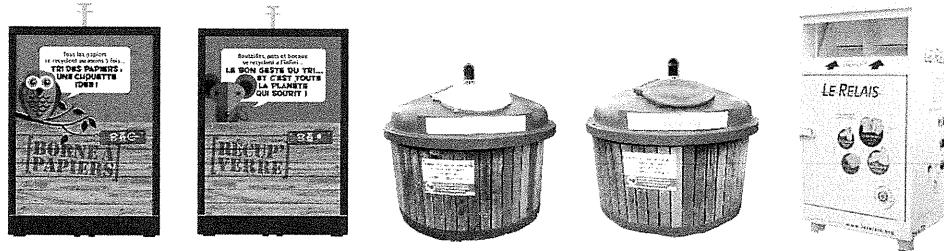
Catégories	Déchèterie Dieupentale	Déchèterie Verdun	Déchèterie Montech	Déchèterie Reyniès
Bois multi REP	Benne	Benne	-	Benne
Ferraille	Benne	Benne	Benne	Benne
Plastiques durs	Benne	Benne	Benne	-
Mobilier	Benne	Benne	Benne	Benne
Non valorisable	Benne	Benne	Benne	Benne
Gravats	Benne	Benne	Benne	Benne
Déchets verts	Benne /Plateforme	Plateforme	Benne	Benne
Cartons	Benne	Benne	Benne	Benne
Gros électroménagers hors froid	Benne	Benne	Benne	Zone de stockage
Emballages légers	Conteneurs	Conteneurs	Conteneurs	Conteneurs
Papiers	Borne	Borne	Borne	Borne
Pneumatiques	Zone définie	Zone définie	-	Zone définie
Textiles, chaussures	Borne	Borne	Borne	Borne
Verres	Box	Box	Box	Box
Boîtes	Box	Box	Box	Box
Piles	Fût	Fût	Fût	Fût
Batteries	Géobox	Géobox	Géobox	Géobox
Emballages en verre	Borne	Borne	Borne	Borne
Huiles de vidange	Cuve	Cuve	Cuve	Cuve
Huiles alimentaires	Fût	Fût	Fût	Fût
Déchets de soins perforants	Boîte sp.	Boîte sp.	Boîte sp.	Boîte sp.
Ecrans	Grille	Grille	Grille	Grille
Petits appareils ménagers	Grille	Grille	Grille	Grille
Gros électroménagers froid	Zone de stockage	Zone de stockage	Zone de stockage	Zone de stockage
Bouchons plastiques	Sacs	Sacs	-	Sacs
Radiographies médicales	Cartons	Cartons	-	Cartons
Capsules Nespresso	Conteneur	Conteneur	Conteneur	Conteneur
Filtres à huile véhicules	Fût	Fût	Fût	Fût
Cartouches d'encre	Conteneur	Conteneur	Cartons	Conteneur
Déchets ménagers spéciaux* (peintures, phyto, acides...)	Géobox	Géobox	Géobox	Géobox
*Déchets Diffus Spécifiques	Caisse croco	Caisse croco	Caisse croco	Caisse croco

2.3.2. LES PLATEFORMES AVEC BENNES A DECHETS VERTS

A l'échelle communale des bennes sont mises à disposition pour que les usagers des communes concernées puissent y déposer leurs végétaux. Il existe 3 sites dédiés répartis sur les communes de Finhan, Monbéqui et Montbartier. Une benne de 15 m³ est présente sur chaque plateforme, et deux à Montbartier. Ces bennes sont sur des terrains communaux. La collectivité prend en charge financièrement la gestion de ces bennes (rotation bennes + traitement déchets verts). Le marché avec le prestataire, DTL Environnement a pris fin en mars 2024, la collecte et le traitement de ces bennes ont été repris en régie. Les déchets verts sont déposés par les équipes du transfert sur la plateforme déchets verts de Dieupentale, ils sont ensuite broyés par APAG Environnement puis compostés sur leur plateforme de compostage.

	Finhan	Monbéqui	Montbartier
Adresse	Rue des Bouzigues	Chemin des Tilleuls	Rue de la Salle
Horaires d'ouverture	Vendredi et samedi	Tous les jours	Tous les jours, Libre accès

2.3.1. LES BORNES DÉCHETS / POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES



	Papier	Verre	Emballages recyclables	Ordures ménagères	Textile
Nb de contenants	108	181	22	22	41

En 2024, de nouvelles bornes déchets pour les ordures ménagères et les emballages ont été installées et mises en service sur les communes de Bourret, Grisolles, Labastide St Pierre, Saint Sardos, pour répondre à des enjeux de sécurité et de salubrité publique. La suite et fin des travaux sont programmées pour 2025 pour les centres bourgs de Verdun sur Garonne et Pompignan.

La CCGSTG a équipé la majorité des foyers en maison individuelle d'un bac individuel afin de réduire la production d'ordures ménagères et d'augmenter le tri des emballages sur le territoire.

En **2024**, les centres-bourgs qui étaient encore collectés en sacs ont été équipés de conteneurs enterrés pour réduire et limiter l'exposition des agents de collecte aux troubles musculosquelettiques. Les travaux d'installation de ces colonnes ont démarré en 2023 et se sont achevés au cours de l'année 2024 sur 4 des 5 communes concernées (Grisolles, Labastide-Saint-Pierre, Bourret, Saint Sardos). Cela représente 12 sites dans 5 Communes (Grisolles, Labastide-Saint-Pierre, Verdun-sur-Garonne, Bourret, Saint Sardos). Une mise en service progressive de ces sites a été réalisée tout au long de l'année 2024 avec l'information des habitants et l'équipement en Pass déchets pour leur permettre d'utiliser les bornes déchets qui disposent d'un contrôle d'accès. Ce déploiement va être poursuivi en 2025 sur la commune de Verdun sur Garonne.

2.4. Bilan quantitatif 2024

Les déchets de la CC Grand Sud Tarn et Garonne en 2024

DMA (Déchets Ménagers et Assimilés hors gravats) : 21 631 tonnes

Totalité des déchets produits sur le territoire (triés ou non)

- 497 kg/hab/an

OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) : 7905 tonnes - 2%

Totalité des OMR collectées

- 182 kg/hab/an

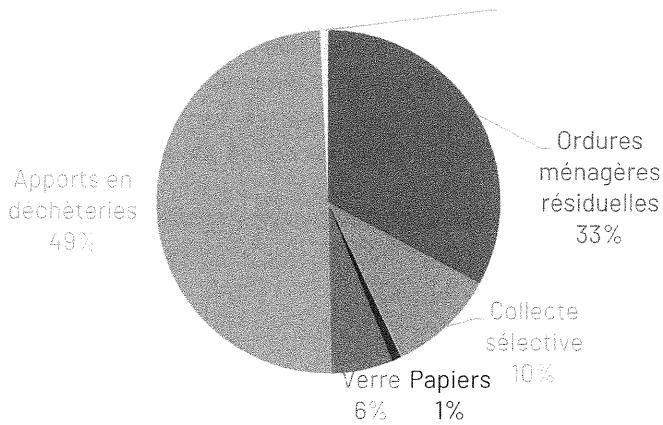
Déchets valorisés : 11 407 tonnes

(représente 53% des DMA - hors gravats)

- 262 kg/hab/an

La quantité de déchets ménagers et assimilés (hors gravats) collectés est stable entre 2023 et 2024.

RÉPARTITION TONNAGES DMA 2024 (AVEC GRAVATS)



Graphique 3 : Répartition des tonnages Déchets Ménagers et Assimilés en 2024

2.4.1. TONNAGES DES DÉCHETERIES

Les quantités de déchets apportées par les habitants de la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne en déchèterie sont les suivantes :

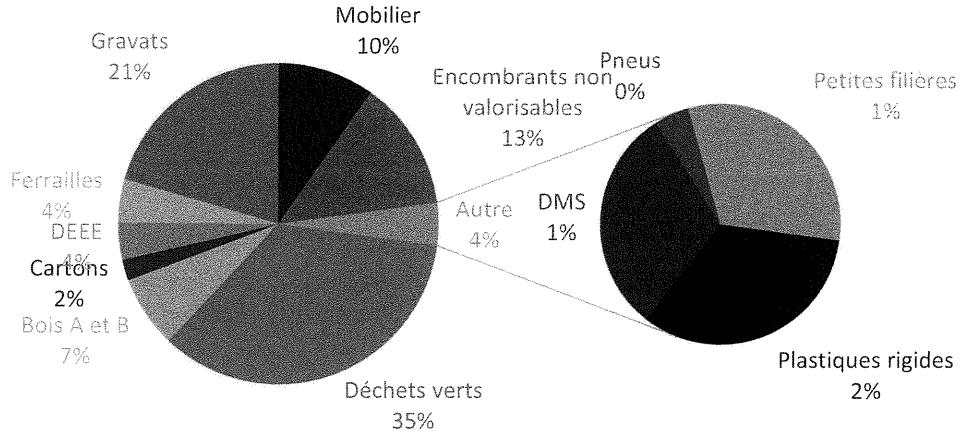
Filières	Tonnages			
	2021	2022	2023	2024
Bois traité / non traité	876	576	239	869
Cartons	242	250	265	253
DEEE	511	461	426	442
DMS	135	140	149	156
Ferrailles	698	525	526	524
Gravats	3480	2520	2612	2447
Mobilier (DEA)	1208	1329	1671	1166
Non valorisable /Encombrants	1879	1787	1719	1567
Petites filières	149	160	158	162
	171	143	128	171
	47	37	40	24
	4032	3359	3594	4155
	13427	11285	11526	11936

Soit au total, plus de 11 936 t de déchets accueillies en 2024 en déchèteries.

On observe une légère hausse des tonnages en 2024 (+4%) avec un passage de 11 526 tonnes en 2023 à 11 936 tonnes en 2024. On observe une augmentation sur les déchets de déchèterie qui s'explique par la reprise en régie de la collecte des bennes à déchets verts (environ 400 tonnes) qui est intégrée au tonnage déchets verts des déchèteries en 2024, alors qu'ils étaient traités hors déchèterie auparavant.

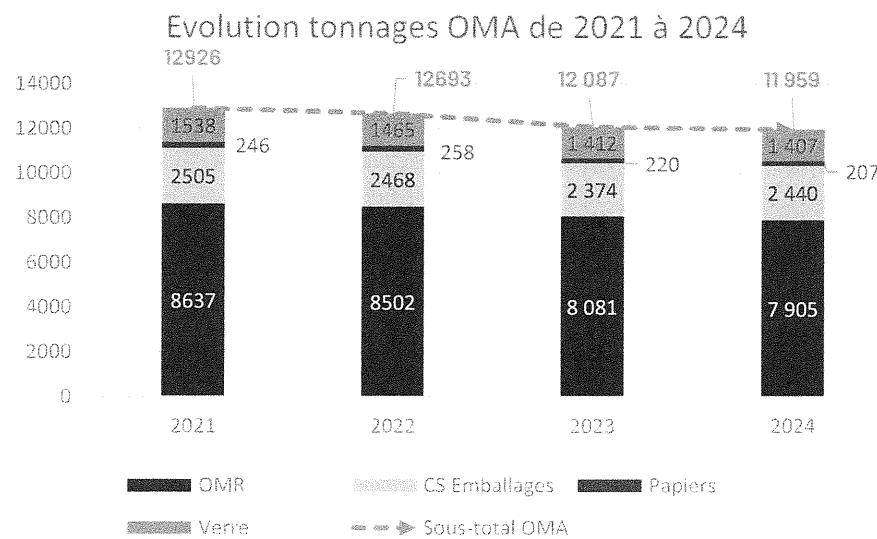
On observe des transferts de tonnages entre certains flux notamment entre les bennes mobiliers, et les bennes bois.

RÉPARTITION DES TONNAGES PAR FLUX EN DÉCHÈTERIE - 2024



Graphique 4 : Répartition des tonnages par flux en déchèterie en 2024

2.4.2. TONNAGES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES



Graphique 5 : Evolution des tonnages OMA de 2021 à 2024

Entre 2022 et 2024, on constate une baisse sensible des OMA de 6%, ce qui représente 734 tonnes. Ils représentent désormais 275 Kg/an et par habitant contre 296 Kg/an et par habitant en 2022.

AR Prefecture

082-218200178-20251029-DELIB2025_57-DE

Reçu le 30/10/2025

Publié le 30/10/2025

082-200066652-20250925-20250925_207-DE

Reçu le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

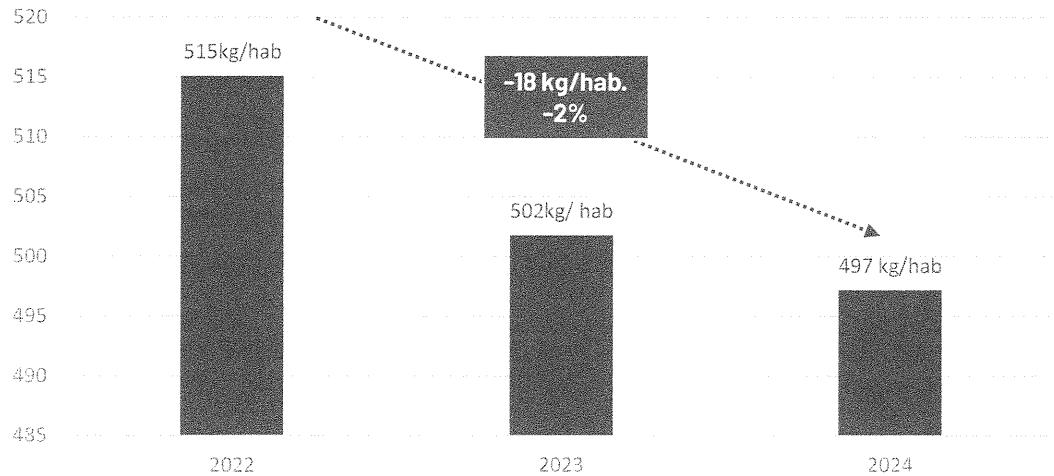
26

2.4.3. SYNTHÈSE TOUS TONNAGES

	2021	2022	2023	2024	% évolution 2023-2024 en tonnages	% évolution 2023-24 en kg/hab			
	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	
Ordures ménagères résiduelles	8 637	203	8 502	198	8 081	187	7 905	182	-2% -3%
CS Emballages	2 505	59	2 468	58	2 374	55	2 440	56	3% 2%
Papiers (y compris tonnage collecté en déchèterie)	246	6	258	6	220	5	207	5	-6% -7%
Verre (y compris tonnage collecté en déchèterie)	1 538	36	1 465	34	1 412	33	1 407	32	0% -1%
Total OMA*	12 926	304	12 693	296	12 087	280	11 959	275	-1% -2%
	13 427	316	11 285	263	11 526	267	11 936	274	+4% +3%
Textiles (y compris tonnage collecté en déchèterie)	212	5	235	5	222	5	183	4	-17% -18%
Déchets verts (hors déchèterie)	405	10	382	9	414	10	NC	NC*	NC NC
Total DMA** hors gravats	23 490	552	22 076	515	21 637	502	21 631	497	0% -1%
Total DMA avec gravats	26 970	634	24 596	574	24 248	562	24 078	553	-1% -2%

*Les déchets verts collectés en bennes sont intégrés au tonnage déchèteries à partir de 2024

Evolution des DMA hors gravats en kg par habitant



Graphique 6 : Evolution des Déchets Ménagers et Assimilés en kg/hab de 2022 à 2024

Depuis 2 ans, on constate une baisse des DMA (hors gravats) par habitant de 2%, ils représentent désormais 497 Kg/an et par habitant contre 515 Kg/an et par habitant en 2022.

*OMA : Ordures ménagères et assimilées

**DMA : Déchets ménagers et assimilés

3. ORGANISATION DU SERVICE : LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

3.1. Nature des traitements

Filière	Prestataire / Eco-organisme	Localisation	Type de traitement / Mode de valorisation
OMR	DRIMM	Montech(82)	Enfouissement / stockage
Collecte sélective	DRIMM	Montech(82)	Tri et conditionnement avant expédition vers entreprises de recyclages (valorisation matière) Repreneurs : aluminium : REGEAL-AFFIMET (60) --- briques alimentaires : REVIPAC --- plastiques : VALORPLAST --- acier : AFM (82)--- papier-carton : REVIPAC
Verre	Briane Environnement	Saint-Juéry(81)	Tri puis valorisation matière à la Verrerie Ouvrière d'Albi(VERALLIA)
Papiers	DRIMM	Montech(82)	Tri et conditionnement avant expédition pour recyclage - Attente réponse DRIMM Pour repreneur
Cartons	DRIMM	Montech(82)	Tri et conditionnement avant expédition pour recyclage CORENSO (24)
Gravats	Eco-Mat	Bessens(82)	10% valorisation matière (ECOMAT Transit 82170 Bessens) - 90% stockage (ECOMAT ISDI 82170 Bessens)
Encombrants	DRIMM	Montech(82)	Enfouissement à Montech(82)
Plastiques durs	DRIMM (fin 07/2024) Puis VALDELIA	Montech(82)	Transfert par Montech(82) 100% valorisation combustible Cimentiers : Lafarge(31220 Martres)et Port la nouvelle (11210)- CEMENTOS LEMONA (48330 Lemona Espagne) REPPMOR
Mobilier	VALDELIA		
Bois non traité	SEESSE	Bruguières(31)	Transfert vers SI dans les mairies (40) (30) 98 % Fabrication de canneaux de particules de bois (Lisan- 42005 - Espagne)
Bois traité	SEESSE	Bruguières(31)	1% Recyclage métaux (AFM - 65320 Borderes sur lechez) - 1% énergie en biomasse (mairie de Bruguières - 46110)
Ferraille	AFM Recyclage SA	Montauban(82)	Tri et conditionnement matière avant expédition pour valorisation matière
Déchets verts	APAG Environnement	Castelsarrasin (82)	Broyage puis compostage
Pneumatiques	APAG Environnement		Réutilisation, valorisation matière et/ou énergétique
Textiles, chaussures	Le Relais / Refashion	Lafrançaise(82)	Tri et expédition pour réemploi et recyclage
Néons, lampes et petits extincteurs	Paprec / Ecosystem	Vulaines(10)	Recyclage
Piles	Paprec / Corepile	31	Recyclage
Batteries	AFM Recyclage SA	Montauban(82)	Tri et conditionnement expédition en Espagne
Huiles de vidange	Sevia / Cyclevia	Saint-Alban(31)	Régénération matière en lubrifiants (Osilub)
Huiles et graisses alimentaires	Quatra	Colomiers(31)	Régénération des huiles(13)
Déchets de soins perforants	Chlorocleaner / DASRI	Montauban(82)	Incinération
DEEE ABJ Thermiques et ASL	Envie / Ecologic	Portet sur Garonne(31)	Réemploi,Tri et broyage puis recyclage - valorisation matière et énergétique et enfouissement
DMS	Eoval 31 / EcoDDS	(31)	Valorisation énergétique (Neutralisation ou incinération) Bassens(33) ou Lafitte Vigordane
Objets réutilisables	Emmaüs/ IDDESS	Tarn et Garonne (82)	Réemploi
Bouchons plastiques	Bouchons d'Amour	Grisolles(82)	Recyclage
Cartouches d'encre	Printerre	Chevisy(28)	

3.2. Chiffres clés de 2024

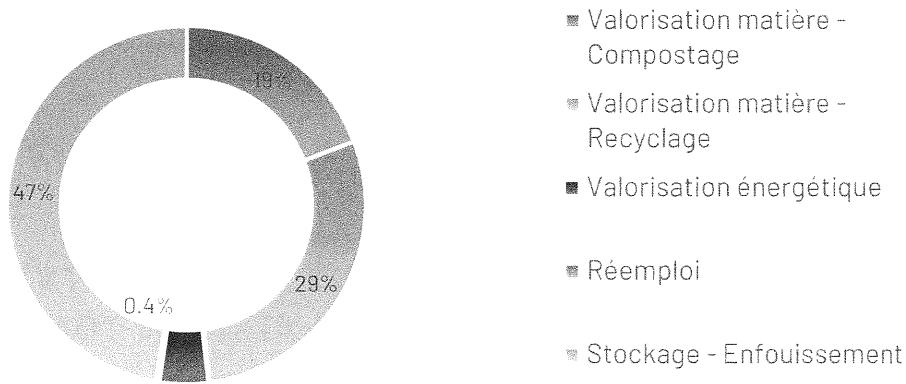
Tonnage Déchets Ménagers et Assimilés (DMA hors gravats) : 21 631 t (21 637 t en 2023)

- **53 % des Déchets Ménagers et Assimilés sont valorisés**
 - ✓ 29% sous forme de valorisation matière y compris le recyclage
 - ✓ 19% sous forme de valorisation organique (compostage)
 - ✓ 4% sous forme de valorisation énergétique
 - ✓ 0.4% sous forme de réemploi
- **47% des déchets sont traités en installation de stockage des déchets non dangereux**
 - ✓ 601 tonnes de refus de tri
 - ✓ 7 905 tonnes d'ordures ménagères résiduelles
 - ✓ 1 567 tonnes de tout-venant issu des déchèteries
 - ✓ 151 tonnes de mobiliers

Les gravats représentent 2 447 tonnes, 10% sont valorisés sous forme de valorisation matière et 90% sont traités en installation de stockage des déchets non dangereux (enfouissement).

3.3. Taux global de valorisation

Taux de valorisation DMA 2024 - hors gravats



Graphique 7 : Taux de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés en 2024

Après leur collecte, les déchets ménagers et assimilés ont été majoritairement orientés vers le stockage (47%) et aussi vers :

- La valorisation matière (recyclage - compostage)(48%)
- La valorisation énergétique : 5 %
- Le réemploi : 0.4 %

3.3.1. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETERIES

En **2024**, les tonnages collectés en déchèterie sont de **11 936 tonnes** (dont 2 447 tonnes de gravats). Le taux de **valorisation matière c'est-à-dire compostage et recyclage (hors gravats) en 2024 est de 71%.** Il est en augmentation par rapport à 2023 (63%) et atteint un excellent niveau.

Tous les graphiques présentés ci-dessous concernent les tonnages avec gravats.

Traitements déchets déchèteries 2024 (avec gravats)

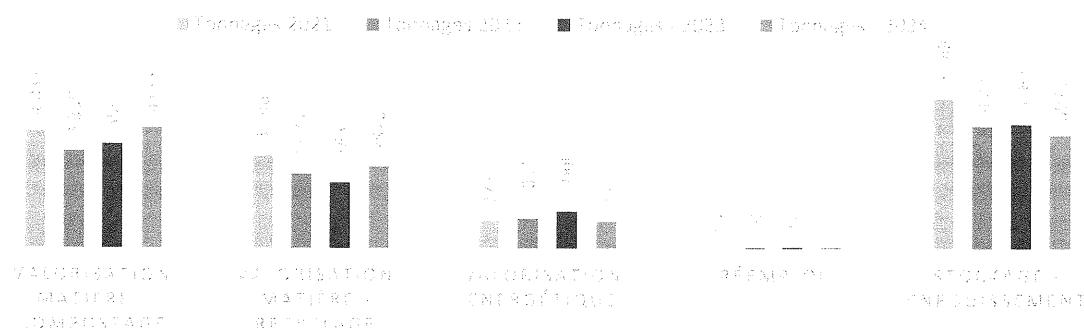


La part de valorisation matière en compostage est la plus importante et représente 35 % des tonnages pris en charge, elle concerne l'ensemble des végétaux apportés en déchèterie. La part de valorisation matière en recyclage est de 24 %.

La part des matériaux en provenance des déchèteries est principalement orientée vers la valorisation matière (recyclage + compostage) pour atteindre 58 % (6 981 t.).

La quantité de déchets envoyée en stockage diminue et représente 3 921 tonnes en 2024 soit **33% des déchets** (avec gravats).

MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE DÉCHETERIES (AVEC GRAVATS) (EN TONNES)



Graphique 9 : Modes de traitement des déchets de déchèteries en tonne de 2021 à 2024

3.3.2. RECYCLAGE DES EMBALLAGES ISSUS DE LA COLLECTE SÉPARÉE

Une fois collectés, les emballages légers (hors verre et papiers séparés) triés par les habitants sont transportés jusqu'au centre de tri de la DRIMM à Montech. Les différents matériaux sont séparés puis expédiés vers des repreneurs.

On observe une légère augmentation des quantités de déchets collectés et apportés au centre de tri en 2024 :

- 2 440 tonnes en 2024
- 2 374 tonnes en 2023
- 2 468 tonnes en 2022
- 2 505 tonnes en 2021

En 2024, le taux de **refus de tri a légèrement diminué en passant à 25% du poids de la collecte sélective, par rapport à 2023 (29%) mais reste supérieur à 2021-2022 (19%)**. Avec **601 tonnes (25%)**, la quantité de refus de tri est trop importante. Les taux de refus de tri s'explique par différentes raisons, dont à notre sens le fonctionnement du centre de tri et un processus vieillissant.

Ces refus de tri sont enfouis au centre d'enfouissement de la DRIMM à Montech. Après déduction des refus de tri, **1839 tonnes de déchets recyclables sont reçues en centre de tri pour valorisation**.

Les **refus de tri** correspondent à des déchets mal triés et qui ne devraient pas être pris en charge par la collecte sélective. Une fois arrivés au centre de tri, ces déchets sont écartés et envoyés directement en enfouissement.

MATÉRIAUX	Tonnage recyclé 2022	Tonnage recyclé 2023	Tonnage recyclé 2024	Evolution 23-24 en %
Emballages en acier	96.7	80.3	80.0	0%
Emballages en aluminium	11.0	11.2	20.7	85%
Emballages en papier/carton	1384.0	1165.4	1392.6	19%
Briques alimentaires	33.9	42.1	47.2	12%
Emballages en plastique	330.9	298.4	301.8	1%
Sous-total emballages légers	1856.5	1597.4	1842.3	15%

En 2024, la quantité recyclée d'emballages légers (hors verre et papiers séparés) est de **1842.3 tonnes**.

082-218200178-20251029-DELIB2025_57-DE

Reçu le 30/10/2025

Publié le 30/10/2025

082-200066652-20250925-20250925_207-DE

Reçu le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

3.3.3. RECYCLAGE DES PAPIERS ET DU VERRE ISSUS DE LA COLLECTE EN BORNES

MATÉRIAUX	Tonnage recyclé 2022	Tonnage recyclé 2023	Tonnage recyclé 2024	Evolution %
Emballages en verre (collectés en borne)	1465	1412	1406.5	0%
Papiers (collectés en borne)	258	220	206.7	-6%

Les papiers collectés dans les bornes à papiers (**206 tonnes**) sont acheminés directement au centre de tri de la DRIMM où ils sont repris pour être valorisés. On observe une forte baisse des tonnages de papiers collectés dans les bornes qui s'explique par la baisse de la consommation du papier d'une manière générale.

Les emballages en verre que les habitants apportent dans les bornes à verre dédiées à ce matériau sont acheminés vers la Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA). En **2024, 1406 tonnes de verre ont été valorisées**.

Pour conclure, valorisation emballages légers, verre et papiers :

MATÉRIAUX	Tonnage recyclé 2022	Tonnage recyclé 2023	Tonnage recyclé 2024	Evolution %
Emballages en verre	1465	1412	1406.5	0%
Papiers (collectés séparément)	258	220	206.7	-6%
Emballages légers	1856.5	1597.4	1842.3	15%
TOTAL EMBALLAGES LEGERS, VERRE ET PAPIERS	3 579.5	3 229.4	3455.5	7%

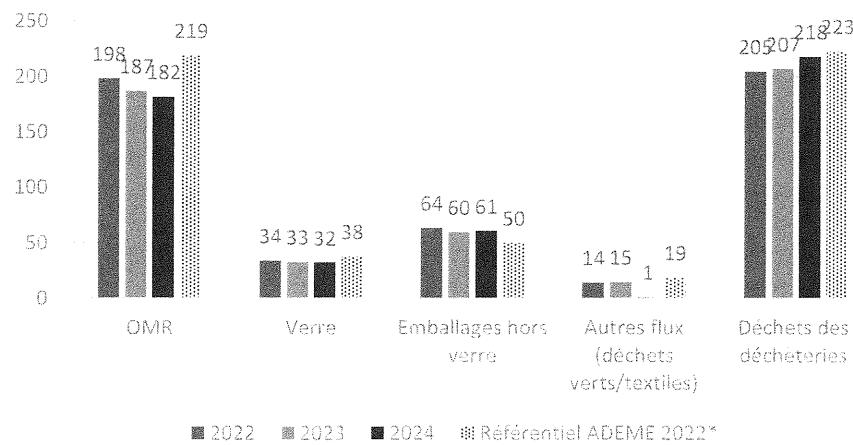
4. MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

4.1. Organisation du service public des déchets – restitution

Année 2024	Ordures ménagères	Recyclables secs des OM hors verre	Verre	Déchets verts	Déchèteries
Fréquence majoritaire	1 fois par semaine	2 fois par mois	1 fois par mois		3 déchèteries en régie + 1 en prestation
Collecte et contenants	PAP + AV Régie	PAP + AV Régie	PAV Régie	AV., déchèterie Régie	
Transport / Transfert	Régie	Régie	Régie	Régie	-
Traitemen t	Enfouissement géré par la DRIMM	Tri géré par la DRIMM		Géré par la DRIMM	

4.2. Indicateurs de suivi

Evolution des ratios par flux (kg/hab.)



Graphique 10 : Evolution des ratios par flux

* issue du référentiel national ADEME - Mixte à dominante rurale

082-218200178-20251029-DELIB2025_57-DE

Reçu le 30/10/2025

Publié le 3 AR Prefecture

082-200066652-20250925-20250925_207-DE

Reçu le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

5. Suivi post-exploitation de l'ISDND de Reyniès

5.1. Introduction

Au cours de son exploitation, l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) a été géré successivement par 3 collectivités (1983-2013 SICTOM des Vallées du Tescou et du Tarn, 2013-2017 CC Territoire de Grisolles et Villebrumier, 2017- CC Grand Sud Tarn et Garonne).

En 2024, le site est exploité par la CC Grand Sud Tarn et Garonne, sous la Présidence de Madame Marie Claude NEGRE et la Vice-Présidence de Monsieur Jérôme BEQ. Le suivi technique est assuré par le pôle Environnement.

5.1.1. LOCALISATION

L'ISDND est localisée au Nord du territoire de la commune de Reyniès, à la frontière avec la commune de St-Nauphary dans le département du Tarn-et-Garonne (82). Elle est située au 650 chemin de Débat, 82370 REYNIES.

5.1.2. HISTORIQUE DU SITE

Avant la création de l'ISDND, le site était constitué de parcelles agricoles et de taillis. L'Arrêté Préfectoral (AP) initial d'exploiter du 25 janvier 1983 autorise la création d'une décharge contrôlée d'ordures ménagères. L'autorisation de poursuivre l'exploitation fait ensuite l'objet de l'AP du 12 juillet 2004, complété de plusieurs Arrêtés Préfectoraux Complémentaires (APC) dont le dernier date du 16 janvier 2013.

Sont rappelée ci-dessous le classement ICPE du site actualisé par l'APC n° 82-2018-01-16-002 du 16 janvier 2018 :

Rubrique et libellé	Quantité, puissance ou volume autorisé	Régime
3540 Installation de stockage de déchets autre que celles mentionnées à la rubrique 2720 et 2760-3 et celles relevant des dispositions de l'article L.541- 30-1 du code de l'environnement, recevant plus de 10 tonnes de déchets par jour ou d'une capacité totale supérieure à 25000 tonnes	17,3 t/j	A
2760-2 Installation de stockage de déchets autre que celles mentionnées à la rubrique 2720 ; 2. Installation de stockage de déchets non dangereux	4 500 t/an	A
2760-3 Installation de stockage de déchets autre que celles mentionnées à la rubrique 2720 ; 3. Installation de stockage de déchets inertes	500 t/an	E
2710-1b Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets ; 1. Collecte de déchets dangereux. La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant : b. supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 7 t.	4 t	DC
2710-2c Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets ; 2. Collecte de déchets non dangereux. La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant : c. supérieure ou égale à 100 m ³ et inférieure à 300 m ³ .	200 m ³	D

082-218200178-20251029-DELIB2025_57-DE
 Reçu le 30/10/2025
 Publié le 30/10/2025

AR Prefecture

082-200066652-20250925-20250925_207-DE
 Reçu le 30/09/2025
 Publié le 30/09/2025

Rappel de l'activité du site

Concernant les activités de l'ISDND, elles débutent en 1984 avec le remplissage progressif de l'alvéole n°1. Entre 1984 et 2017, neuf alvéoles sont exploitées successivement ou en parallèle (alvéoles n°4 et n°5). La capacité de stockage de l'installation est de 4 500 t/an. Elle reçoit environ 85% d'ordures ménagères résiduelles et 15% de déchets industriels banals et tout-venant.

L'alvéole n°9 est fermée le 30 juin 2017 à environ 85% de sa capacité de stockage maximale. Les données disponibles sur l'exploitation des différentes alvéoles sont présentées dans le tableau ci-après.

Casier/alvéole	Superficie	Début	Fin	Tonnage (environ)
1	4 000 m ²	1984	1987	22 000
2	4 000 m ²	1988	1991	22 000
3	4 000 m ²	1992	1995	16 500
4	5 000 m ²			
5	5 000 m ²	1996	2003	35 000
6	2 000 m ²	2004	2007	12 700
7	2 200 m ²	2007	2010	13 800
8		2011	2014	>11 950*
9 (85%)		2014	2017	

* Données 2013

Remarque : Un pont-bascule est installé en 1995. Les tonnages réceptionnés auparavant sont issus d'estimations de l'exploitant.

Ces lixiviats sont traités par un système de huit bassins de lagunage-évaporation répartis sur l'ensemble du périmètre de l'ISDND. L'une des lagunes est sous serre pour permettre une meilleure évaporation des effluents (L5).

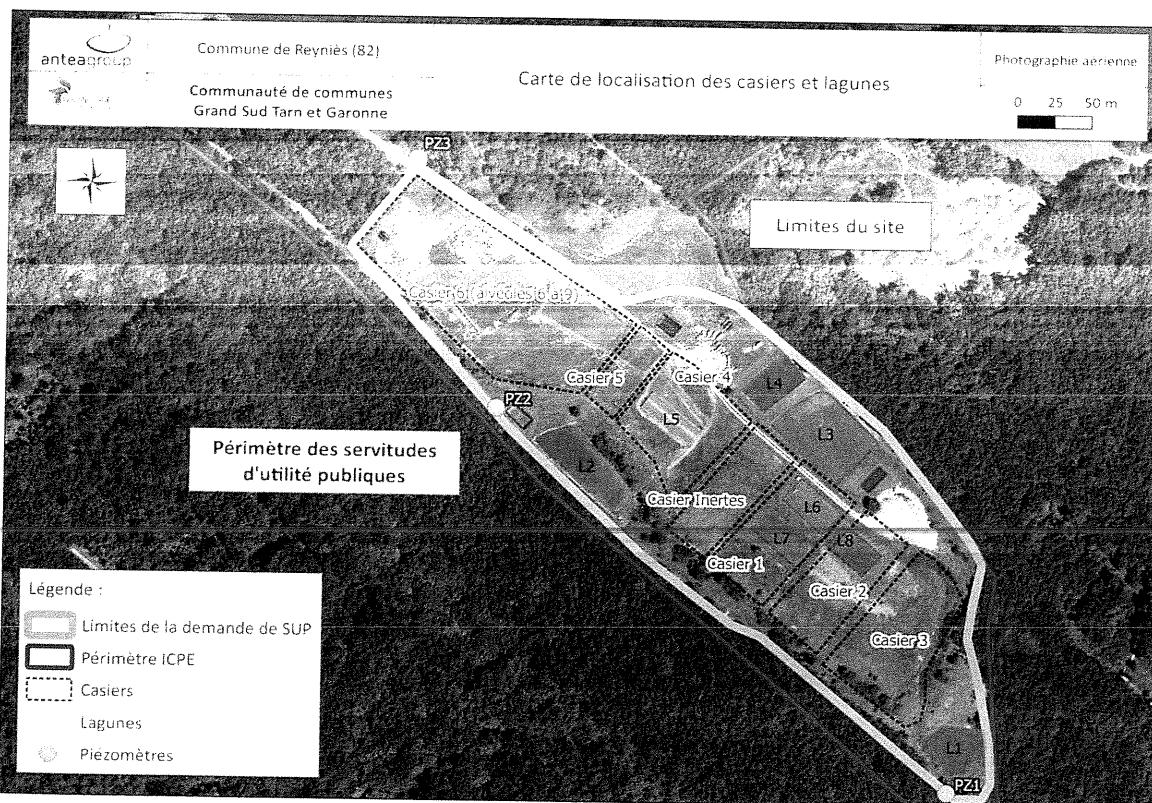
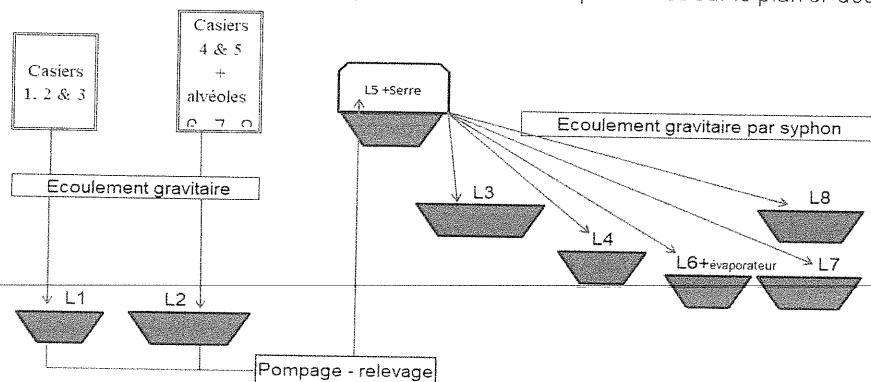
Le tableau suivant synthétise les données disponibles concernant les lagunes du site.

Lagune	Mise en conformité	Superficie	Capacité (m ³)	Profondeur	Provenance effluents
L1	Ancienne exploitation	1 278 m ²	1 822	1,55 m	Casiers 1, 2 et 3
L2	oct-04	2 000 m ²	1 650	1,35 m	Casiers 4 et 5, Alvéoles 6, 7, 8 et 9
L3	nov-05	2 463 m ²	3 200	1,25 m	L5
L4	oct-04	857 m ²	750	1,40 m	L5
L5 couverte	nov-07	469 m ²	418	0,85 m	L1 et L2
L6	juil-08	721 m ²	930	1,25 m	L5
L7	janv-09	677 m ²	950	1,50 m	L5
L8	décr-14	800 m ²	1 120	1,40 m	L5

Le principe d'exploitation des lagunes est présenté ci-après.

La lagune 1 reçoit gravitairement les lixiviats des casiers 1, 2 et 3. La Lagune 2 reçoit gravitairement les lixiviats des casiers 4, 5 et des alvéole 6 à 9. Un relevage des lagunes 1 et 2 est réalisé par pompage vers L5, puis une distribution gravitaire par siphon s'effectue vers les lagunes 3, 4, 6, 7 et 8.

Les différents casiers et lagunes mentionnés précédemment sont présentés sur le plan ci-dessous.



5.1.3. CESSATION D'ACTIVITÉ - AMÉNAGEMENTS

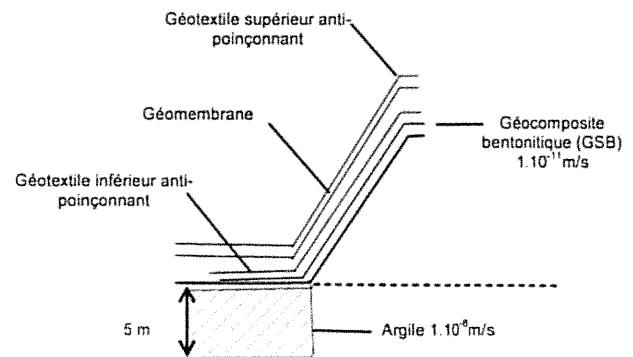
La dernière alvéole (n°9) a été fermée à 85% de sa capacité le 30 juin 2017.

Conformément à l'article 38 de l'AP du 12 juillet 2004, l'ensemble des installations nécessaires au maintien de la couverture du site, à son suivi et au maintien en opération des dispositifs de captage et de traitement du biogaz et des lixiviats présents pendant l'exploitation de l'ISDND, reste en place.

La clôture du site et le portail donnant sur l'ISDND sont également maintenus.

La couverture de chaque alvéole est réalisée selon les prescriptions applicables au moment de sa fermeture. Les aménagements réalisés sont ainsi rappelés dans le tableau ci-après :

Casiers 1 à Casier / Alvéole 5	Flancs	Couverture	Tests de Dispositif d'étanchéité	
			perméabilité	
	Terre argileuse	2 m de terre argileuse, et végétalisée	Non	
Casier 6 (Alvéoles 6 à 9)	Matériaux argileux sur 1 m d'épaisseur	0,6 m d'épaisseur de terre argileuse, Géotextile drainant, 0,8 m d'épaisseur de terre argileuse	<10 ⁻⁹ m/s sur 1 mètre puis <10 ⁻⁶ m/s sur au moins 5 mètres ; ou géotextile perméabilité <10 ⁻¹¹ m/s	



Les alvéoles 8 et 9 ont bénéficié au cours de leur exploitation de couvertures provisoires hebdomadaires : après le remplissage d'une couche de déchets compactés d'environ 1,5 m d'épaisseur, une couche de terre argileuse de 10 cm d'épaisseur est déposée.

5.2. Mesures d'entretien et de suivi 2024

Les mesures de suivi et de surveillances sont réalisées conformément à l'arrêté du 15/02/16 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux et à l'Arrêté Préfectoral Complémentaire (APC) du 12/07/2004 relatif à l'exploitation d'un centre de stockage de déchets ultimes sur la commune de Reyniès.

Les mesures sont les suivantes :

- Lagunes (APC article 25) :
 - o Contrôle de l'étanchéité des lagunes tous les 5 ans
 - o Mesure des hauteurs de lixiviats dans les lagunes tous les mois
 - o Tenue d'un registre de pompage des lagunes
 - o Analyses semestrielles des lixiviats
- Bassins d'Eaux Pluviales (BEP)(APC article 26) :
 - o Analyse des eaux pluviales avant rejet
 - o Analyses annuelles des eaux pluviales dans les BEP(APC article 26)
 - o Tenue d'un registre de pompage des BEP
- Piézomètres (APC article 27) :
 - o Analyses annuelles
- Ruisseau(APC article 28):
 - o Analyses trimestrielles
- Biogaz(APC article 30):
 - o Contrôle annuel de la quantité et de la qualité du biogaz
 - o Analyses annuelles des émissions de la torchère

AR Prefecture

082-218200178-20251029-DELIB2025_57-DE

Reçu le 30/10/2025

Publié le 30/10/2025

082-200066652-20250925-20250925_207-DE

Reçu le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

38

Conformément à l'article 39 de l'annexe de l'AP du 12 juillet 2004, le programme de suivi de l'ensemble du site est prévu pour une période d'au moins 5 ans (lixiviats, biogaz et qualité des eaux souterraines).

5.2.1. SUIVI DE LA STABILITE DES COUVERTURES

Le suivi de la stabilité des couvertures est effectué visuellement mensuellement par un agent de la CCGSTG ainsi que ponctuellement via des relevés topographiques réalisés par des prestataires externes.

Les derniers relevés topographiques ont été réalisés en 2017 et en 2020.

5.2.2. SUIVI DE LA PRODUCTION DE BIOGAZ ET DU FONCTIONNEMENT DE LA TORCHERE

Le suivi de la production de biogaz est effectué par un agent de la CCGSTG.

Conformément à l'article 13 de l'AP du 12 juillet 2004, chaque alvéole est équipée d'un puit de biogaz et d'une tête de puits permettant un contrôle de sa qualité et de sa quantité. Le réseau de collecte est raccordé à la torchère du site.

La torchère assure le respect des prescriptions de l'AP de production maximale de 50 Nm³/h pour un biogaz à 50% de CH₄.

En 2024, un contrôle des rejets de la torchère a été réalisé par le BE IRH. Les rejets de la torchère sont conformes aux exigences de l'arrêté préfectoral ministériel du 2 février 1998.

Le suivi du niveau des lagunes est effectué par un agent de la CCGSTG afin de contrôler le seuil de remplissage de celles-ci et déclencher les opérations de pompage si nécessaire pour réduire ces niveaux.

Les niveaux relevés dans chaque lagune en 2024 sont donnés ci-après.

(cm)	Profondeur Lagune	Janvier	Juillet	Septembre		Octobre	Novembre
				16-janv	04-sept		
L1	155	115	129	115	115	115	121
L2	135	105	113	102	105	105	115
L3	125	107	94	84	85	POMPAGE	
L4	140	120	VIDE	VIDE	VIDE	VIDE	
L5	85	13	65	65	65	65	65
L6	125	113	75	76	78	POMPAGE	
L7	150	104	108	92	95	105	
L8	140	98	110	102	105	113	

5.2.4. SUIVI DE LA QUALITE DES LIXIVIATS

Des analyses de la composition des lixiviats sont réalisées par un prestataire externe, les résultats 2024 présentés en [Annexe 1](#) permettent de comparer le comportement des lixiviats dans les différentes lagunes suivant leur exposition et les casiers d'origine. Il est constaté une concentration des lixiviats dans les lagunes particulièrement explosées au soleil et aux vents.

5.2.5. ANALYSES ENVIRONNEMENTALES

Le suivi de qualité des eaux superficielles et souterraines est effectué par un prestataire externe (piézomètres, bassins pluviaux et ruisseau).

Piézomètres

Concernant les eaux souterraines, le site est équipé de 3 piézomètres :

- PZ1 est situé en aval hydrogéologique du site au niveau des casiers 1 à 3 ainsi que de la lagune L1
- PZ2 est situé en amont hydrogéologique des casiers ne disposant pas de dispositif d'étanchéité (casiers 1 à 5) et en aval de casier 6
- PZ3 est situé en amont hydrogéologique du site

Les analyses sont réalisées annuellement, les résultats 2024 sont présentés dans [l'Annexe 2](#).

L'objectif de ces prélèvements est de comparer la qualité des eaux en amont et en aval du site afin de s'assurer qu'il n'y a pas de pollution par le sol.

Les résultats 2024 ne permettent pas de comparer la qualité des eaux en l'absence de prélèvement possible sur les piézomètres 2 et 3, certainement due à la période de nappe basse lors de laquelle ont été réalisés ces prélèvements.

Pour l'année 2025, les prélèvements seront réalisés en période de nappe haute afin de vérifier le bon fonctionnement des piézomètres et de pouvoir effectuer des comparatifs.

Bassins d'Eaux Pluviales

Le dispositif de récupération des eaux pluviales est constitué d'un réseau de fossés reliés à trois bassins tampon afin de permettre leur contrôle avant rejet vers le milieu naturel.

Le rejet des eaux des bassins d'eaux pluviales est soumis aux résultats suivants :

- pH compris entre 5 et 9
- DCO inférieure à 90mgO2/L
- NH4 inférieur à 5mg/L

Les analyses sont réalisées annuellement et également avant rejet, les résultats 2024 sont présentés en [Annexe 3](#).

Les analyses effectuées ont permis de rejeter les eaux des bassins pour lesquels c'était possible.

Ruisseau

0 2-218200178-20251029 DELID2025_57 DE
 Reçu le 30/10/2025 AR Prefecture
 Publié le 30/10/2025
 082-200065552-20250925-20250925_207 DE
 Reçu le 30/09/2025
 Publié le 30/09/2025

L'APC du 12 juillet 2004 demande une surveillance trimestrielle de la qualité des eaux du ruisseau en contrebas du site lorsqu'il coule. Pour ce faire des analyses sont effectuées par un prestataire extérieur. Les résultats 2024 sont présentés en [Annexe 4](#).

5.2.6. REGISTRES DE POMPAGES

Les opérations de transfert de lixiviats et de vidange des BEP sont effectuées par un agent de la CCGSTG suivant les relevés présentés précédemment.

Les pompages effectués en 2024 sont les suivants :

DATE	DE ... VERS ...	QUANTITÉ (m ³)
17/07/2024	L2 vers L5	153.29
03/12/2024	L2 vers L5	412.24

5.2.7. ENTRETIEN GÉNÉRAL (TONTE, ENTRETIEN CLÔTURES, RÉSEAU BIOGAZ, TORCHÈRE ...)

Les opérations d'entretien général (fauchage, entretien des clôtures et des haies, petites interventions sur le réseau de biogaz et sur la torchère, entretien et petites réparations des pompes) sont effectuées par un agent de la CCGSTG.

Les interventions 2024 ont été les suivantes :

DATE	OPERATION
10/07/2024	Entretien réseau biogaz
	Entretien digue L1
	Tonte
17/07/2024	Nettoyage compteur
	Reparation clôture
	Graissage torchère
	Tonte
04/09/2024	Graissage torchère
	Nettoyage pompe L2
24/09/2024	Intervention prestataire révision pompe de relevage L2
15/10/2024	Réparation clôture
	Graissage torchère
26/11/2024	Surveillance clôture

5.3. Evènements particuliers 2024

5.3.1. CONTROLE DREAL 11/01/2024

Suite à l'AP82-2021-08-03-00001, un contrôle a été effectué par les services de la DREAL le 11/01/2024 afin de lever les réserves émises. Sur les 7 non conformités relevées, seule une persiste (vérification de l'étanchéité des lagunes). La CCGSTG présente lors de ce contrôle le résultat d'une étude de gestion des lixiviats et de planification de ces tests d'étanchéité via un plan triennal de vidange.

5.3.2. INCIDENT 11/01/2024

Un dysfonctionnement de l'organe de sécurité de la pompe de relevage de L2 vers L5 a causé un débordement de L5 constaté le 11/01/2024.

Cet incident a fait l'objet d'une notification d'accident/incident auprès des services de la DREAL.

5.3.3. SCHEMA D'EVACUATION DES LIXIVIATS

En 2023, la CCGSTG a confié à SETEC ÉNERGIE ENVIRONNEMENT une mission d'étude de faisabilité pour l'élaboration d'un programme de gestion/résorption des lixiviats présents et futurs du site.

Cette étude présente 3 scénarios de gestion des lixiviats avec des durées d'exécution allant de 6 à 24 mois et des coûts de 670K€ TTC à 975K€ TTC.

Un scénario soutenable par la CCGSTG a été choisi et présenté aux services de l'État pour accord, ce scénario a fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire prouvant l'engagement de la CCGSTG à réaliser les travaux présentés.

Le choix s'est porté sur un scénario sur 24 mois avec vidange et tests d'étanchéité progressifs des lagunes. Les lagunes 3 et 4 seront alors vidées et non reremplis et la lagune 1 (lagune en argile non bâchée) remplacée par un ouvrage dont l'étanchéité sera prouvée.

5.3.4. TRANSPORT ET TRAITEMENT DES BOUES ET DES LIXIVIATS

Suite à l'APC82-2024-03-20-00002, la CCGSTG s'est engagée sur un plan triennal de vidange des lagunes afin de faire vérifier l'étanchéité de celles-ci.

Ainsi au vu des montants prévisionnels, une consultation formalisée a été réalisée pour le transport et le traitement des lixiviats et des boues de l'ISDND.

Les volumes évacués en 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Lagune	Période	Boues/Lixiviats	Quantité (T)
L4	Avril Mai 2024	Lixiviats	909.48
L4	Mai Juin 2024	Boues	237.36
L6	Mai Juin 2024	Lixiviats	390.16
L3	Juillet 2024	Lixiviats	459.82
L6	Octobre 2024	Lixiviats	535.72
L6	Décembre 2024	Boues	143.12
L3	Novembre Décembre 2024	Lixiviats	2380.58

Ainsi l'étanchéité des lagunes 4 et 6 a pu être vérifiée en 2024.

082-218200178-20251029-DELIB2025_57-DE

Reçu le 30/10/2025

Publié le 30/10/2025

082-200066652-20250925-20250925_207-DE

Reçu le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

5.3.5. CAMPAGNE DE MESURE DES PFAS

Conformément à l'arrêté du 20 juin 2023 relatif à l'analyse des substances per- et polyfluoroalkylées dans les rejets aqueux des installations classées pour la protection de l'environnement relevant du régime de l'autorisation, la CCGSTG a été dans l'obligation de réaliser une campagne d'identification et d'analyse des substances PFAS sur chaque point de rejets aqueux de l'établissement.

Les résultats de cette campagne ont été transmis aux services de l'état dans l'outil GIDAF, ils sont présentés dans [l'Annexe 5](#).

5.4. Projections 2025

Les objectifs de l'exploitant pour l'année 2025 sont :

- Poursuite des mesures de suivi générales
- Vidage et test d'étanchéité sur les lagunes 2,5 et 7
- Etablissement d'un relevé topographique à 5 ans du dernier pour comparatif de la stabilité des couvertures
- Arrêt de l'exploitation de l'ISDI avec fermeture du site
- Avancée du projet Photovoltaïque sur le site : création de la SPV et dépôt du permis de construire

PARTIE 3 : INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

1. BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

1.1. Montant annuel global des dépenses et recettes liées au budget du service de gestion des déchets

Pour l'année 2024, le Compte Financier Unique (CFU) du Budget Annexe du Service de gestion des déchets fait apparaître les réalisations de l'exercice suivants :

- ➔ 6 549 989.78 € TTC en dépenses en fonctionnement
- ➔ 6 829 610.99 € TTC en recettes de fonctionnement

La section d'investissement se compose quant à elle comme suit :

- ➔ 1900 300.63 € TTC en dépenses d'investissement
- ➔ 1561581.97 € TTC en recettes d'investissement

1.2. Analyse et évolution des coûts du service public

La CCGSTG utilise la méthode « *ComptaCoût* » promue par l'ADEME pour retraitier les données issues du compte administratif et analyser les charges et produits liés au service de gestion des déchets. Cette analyse prend uniquement en compte les dépenses et recettes d'exploitation de l'exercice 2024. Les dotations aux amortissements sont retraitées sur une base de durée standardisée ADEME conformément à la méthodologie « *ComptaCoût* » utilisée. Certaines dépenses de charges exceptionnelles de l'exercice ne sont également pas prises en compte.

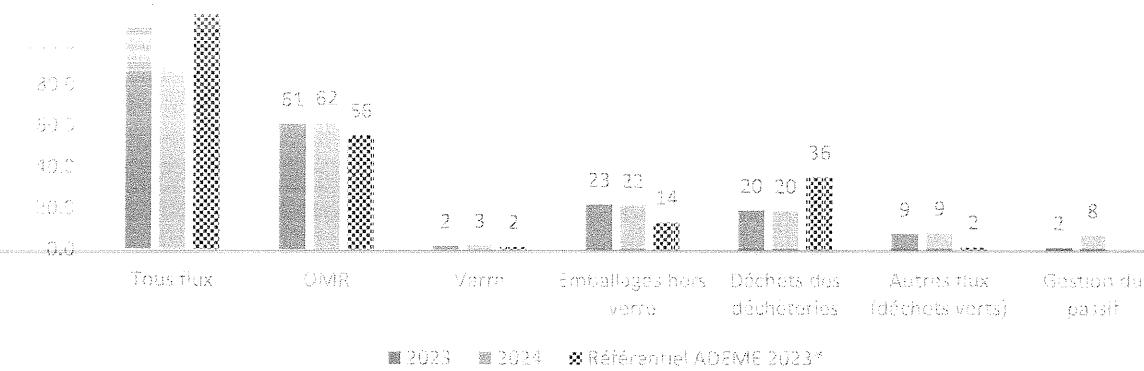
Ainsi les coûts sont ventilés par étape technique (Prevention, collecte, traitement) et par flux de déchets (OMR / Verre / Recyclables secs hors verre / Papiers / Déchets en déchèterie / Déchets verts).

Le coût net (ou coût aidé) est constitué de l'ensemble des charges moins les produits industriels, les soutiens des organismes agrés et les aides publiques. En **2024**, le coût aidé s'établit à **5.01 M€ HT ce qui équivaut à 115 € HT par habitant** pour une population municipale INSEE de 43 507 habitants en 2024. Si on y ajoute la TVA, le **cout aidé TTC est de 123 € par habitant**.

Année 2024 Montants HT	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Gestion du passif	
Coût complet	2 705 621 €	164 270 €	635 188 €	1 067 743 €	22 208 €	343 905 €	5 938 935 €
Coût technique	2 698 793 €	129 533 €	459 993 €	1 929 184 €	20 612 €	343 905 €	5 582 020 €
Coût partagé	2 698 793 €	117 454 €	963 326 €	1 866 888 €	20 612 €	343 905 €	5 010 978 €
Coût aidé HT	2 698 168 €	117 454 €	963 326 €	1 866 888 €	20 612 €	343 905 €	5 010 353 €
TVA acquittée	168 550 €	7 343 €	69 344 €	46 992 €	974 €	48 284 €	341 487 €
Coût aidé TTC	2 866 718 €	124 797 €	1 032 670 €	913 880 €	21 586 €	392 189 €	5 351 840 €
Financement déchets							5 606 724 €

Les coûts en euros HT par habitant :

Evolution du coût aidé (en € par habitant)



* Données issues du référentiel national des coûts 2023

Graphique 11 : Evolution du coût aidé en € par habitant

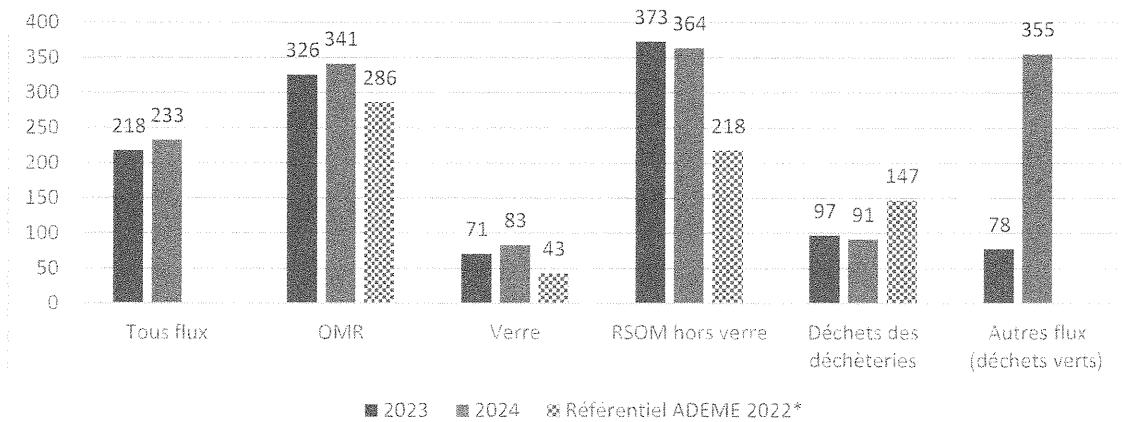
Entre 2023 et 2024 le coût aidé HT est passé de 109 € à 115 € HTVA sous l'effet de la très forte augmentation du coût de collecte et de traitement des OMR (bac noir). Cela s'explique par la hausse de la TGAP et du prix pratiqué dans le cadre du nouveau marché par le prestataire qui exploite l'installation de stockage de Montech.

Le coût aidé par habitant des emballages a connu une légère baisse entre 2023 et 2024, en passant de 23 € HT/hab à 22€ HT/hab. Cela s'explique par une augmentation des recettes de ventes d'emballages (125 714 € en 2023 et 161 694 € en 2024).

Le coût aidé pour le recyclage de la CCGSTG reste plus important que le référentiel national mixte à dominante rurale, cela s'explique en partie par la collecte en porte à porte de la quasi-totalité des emballages avec l'extension des consignes de tri, et des coûts de prestation de tri des emballages élevés.

Les coûts en **euros HT par tonne** :

Evolution du coût aidé (en € par tonne)



Graphique 12 : Evolution du coût aidé en € par tonne

L'évolution des coûts aidés à la tonne suit logiquement la même tendance que ceux à l'habitant.

Ainsi tous flux confondus, une tonne de déchets **coute 15 € de plus (+ 7%) entre 2023 (218 €/t) et 2024 (233€/t)**.

On observe une augmentation du **coût des OMR à la tonne, (+ 15 €)** entre 2023 et 2024 qui s'explique par :

- Une hausse de la TGAP
- Une hausse de carburant
- Des investissements pour les colonnes enterrées

Ces augmentations incombent également au flux « Recyclables hors verre » :

- augmentation de carburant
- investissement colonnes enterrées

Cependant, le **coût aidé « Recyclables hors verre »** est lui légèrement en baisse, cela s'explique par une augmentation des recettes de ventes d'emballages (125 714 € en 2023 et 161 694 € en 2024). Le coût des recyclables reste plus élevé que la moyenne mixte à dominante rurale car les coûts de traitement sont élevés et en augmentation.

Concernant **le verre, le coût aidé à la tonne** a augmenté ce qui s'explique par une augmentation de carburant et de personnel comme pour tous les autres flux. Cette augmentation a été accentuée par les investissements sur les colonnes enterrées (pré-collecte).

Concernant **les coûts en déchèteries**, on observe une légère baisse du coût aidé par tonne car malgré une légère augmentation des tonnages en déchèterie (+ 575 tonnes (hors gravats) entre 2023 et 2024), les recettes de ventes de matériaux ont fortement augmenté en 2024.

082-218200178-20251029-DELIB2025_57-DE

Reçu le 30/10/2025

Publié le 30/10/2025 AR Prefecture

AR Prefecture

082-200066652-20250925-20250925_207-DE

Reçu le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

1.3. Le financement du service public

Sur le territoire de la CCGSTG, le service public d'enlèvement des ordures ménagères est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

La CCGSTG a institué la Redevance Spéciale destinée à financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères.

	€ TTC	€/hab TTC.
Coût aidé TTC du service public	5 352 k€	123 €
Niveau de financement,	5 607 k€	128.9 €
<i>dont :</i>		
TEOM	5 303 550 €	/
REOM	/	/
Redevance spéciale facturation l'usager	et à RS 299 617.65* Facturation pro déchèteries 7 295 €	

Taux de couverture du coût aidé par contribuable : 105%

*Montant de la PS facture après annulations et réductions pour 2024

1.3.1. REDEVANCE SPECIALE D'ELIMINATION DES DECHETS

En application de l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CCGSTG a institué la Redevance Spéciale (RS) destinée à financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères.

Le règlement de service et les modalités d'organisation du service ont été adoptés par la délibération n° 2021.07.01-167 du Conseil Communautaire du 1 juillet 2021 puis complété par la délibération n°2023.06.29-189 précisant la date d'effet des nouveaux tarifs.

Les tarifs ont été validés par la délibération n°2018.05.03-100 du Conseil Communautaire du 3 mai 2018, puis une augmentation du barème du calcul de la redevance spéciale a été adopté par la délibération n°2023.04.13-105.

Le règlement de redevance spéciale de la CCGSTG précise notamment que :

- Les petits producteurs (moins de 700 litres hebdomadaires) ne sont pas soumis à la redevance spéciale. Le service minimum est couvert par la TEOM.
- La collecte d'emballages recyclables (CS) est facturée 4 fois moins cher au litre que la collecte des ordures ménagères (OM).
- Le montant de la redevance spéciale est calculé à partir d'un forfait annuel, auquel s'ajoute le produit du volume des bacs par la fréquence de collecte par semaine, par le nombre de semaines annuelles d'activité (52 semaines) par le prix au litre (révisable chaque année).

En 2024, la redevance spéciale s'applique aux professionnels et aux collectivités dont les déchets sont collectés par les services de la CCGSTG suivant la tarification suivante :

	Depuis 1 ^{er} juillet 2023
Un forfait annuel	120 €
Coût des Ordures Ménagères Résiduelles au litre	0.0216 €
Coût de la collecte Sélective au litre	0.0054 €

La Redevance Spéciale est calculée à partir des éléments suivants :

- A. Le forfait annuel
- B. Les volumes hebdomadaires de déchets déclarés par le redevable (en litres produits) selon le flux collecté
- C. Le nombre de collecte des déchets par semaine
- D. Le nombre annuel de semaines d'activité de l'établissement, tenant compte de la saisonnalité de l'activité
- E. Le tarif au litre tenant compte du cout de la collecte et du traitement de déchets selon le flux collecté

AR Prefecture

082-218200178-20251029-DELIB2025_57-DE

Reçu le 30/10/2025

Publié le 30/10/2025

AR Prefecture

082-200066652-20250925-20250925_207-DE

Reçu le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

48

La formule de calcul est la suivante pour chaque flux collecté :

$$\text{Montant de la redevance spéciale} = A + (B \times C \times D \times E) - (\text{TEOM } n-1)$$

Bilan facturation RS

	2024	2025*	2022
Montant facturé	299 617.65 €	316 220.37 €	297 894.13 €

*les montants facturés tiennent compte des réductions de titres effectuées au cours de l'année mais pas des annulations postérieures

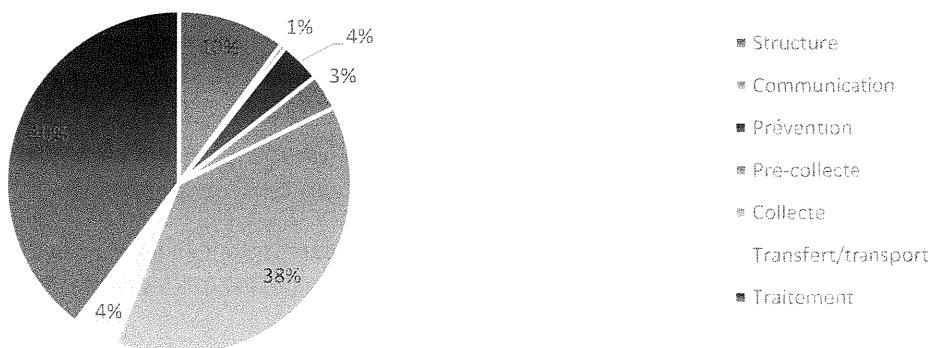
2. STRUCTURE DU COUT

2.1. La nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus)

Postes de charge	Charges en k€ HT 2022	Charges en k€ HT 2023	Charges en k€ HT 2024
Structure	488 k€	571 k€	598 k€
Communication	43 k€	70 k€	31 k€
Prévention	140 k€	174 k€	226 k€
Pré-collecte	104 k€	176 k€	197 k€
Collecte	2 258 k€	2 231 k€	2 273 k€
Transfert/transport	366 k€	288 k€	252 k€
Traitement	2 023 k€	2 040 k€	2 362 k€
Total charges matrice en k €HT	5 422 k€	5 553 k€	5 939 k€

En 2024, les **dépenses de prévention et gestion des déchets s'élèvent à 5 939 k€**. Les principales charges du service déchets concernent le **traitement des déchets (40%)** suivie par **la collecte (38%)**

Répartition des charges - Tous flux - Année 2024

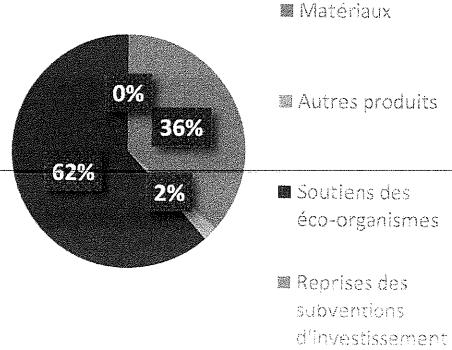


Graphique 13 : Répartition des postes de charge

2.2. La nature des produits (ou montant global et détaillé des recettes issues des activités)

Postes de recettes /produits	Produits en € 2022	Produits en € 2023	Produits en € 2024
Ventes de produits ou d'énergie	475 k€	231 k€	338 k€
Prestations à des tiers	0	0	
Autres produits	25 k€	21 k€	19 k€
Soutiens	567 k€	615 €	571 k€
Aides / subventions	8 k€	3 k€	625 €
Total produits matrice en €	1 075 k€	872 k€	929 k€

Répartition des produits -
Tous flux - Année 2024



Graphique n°1 : Répartition des postes de recettes

En 2024, les recettes issues des activités s'élèvent à 929 k€. Elles se repartissent entre :

- Les soutiens et aides (62%) qui sont versés par les organismes extérieurs (CITEO, ECOMAISON, OCAD3C, ADEME...);
- Les **recettes industrielles (36%)** qui correspondent à la vente de matières issues de la collecte sélective (y compris verre) et de la vente des matières issus des déchèteries (ferrailles, batteries, ...);
- Les **autres produits (2%)** qui correspondent à la revente matière des bacs usagers ainsi que les recettes de ventes de composteurs et prestations de broyage à domicile.

En 2024, la part des recettes industrielles a fortement augmenté en passant de 27% en 2023 à 36 % en 2024. Par conséquent la part des soutiens est prépondérante en 2024 avec 62% des produits.

SYNTHESE 2024 ET PERSPECTIVES 2025

SYNTHESE 2024

Les points clés de l'année 2024 sont :

- La structuration et le début du déploiement du projet global autour de la tarification incitative, la généralisation du tri à la source des biodéchets et la refonte du schéma de collecte
- Le début des travaux d'aménagement des locaux du Pôle Environnement à Dieupentale
- La structuration du suivi des sites ICPE gérés par la Communauté de Communes
- La mise en place de nouvelles filières en déchèterie « *Produits et Matériaux issus de la Construction et du Bâtiment* » PMCB
- La poursuite des actions en faveur de la prévention des déchets et tout particulièrement en lien avec le tri à la source des biodéchets, le compostage partagé, une solution pour les habitants des centre bourgs
- La mise en service des colonnes enterrées auprès de la population concernée
- La baisse continue des Ordures ménagères résiduelles : - 5 Kg/hab entre 2023 (187 Kg/hab.) et 2024 (182 Kg/hab)
- Une augmentation des tonnages recyclés issus de la collecte sélective des emballages de +15% entre 2023 (1597 tonnes) et 2024 (1842 tonnes).
- Une hausse du coût du service qui est passé de 109 € HTVA par habitant à 115 €, sous l'effet de l'augmentation de la TGAP.
- Suivi technique quotidien de l'ISDND et évacuation de 4 675 tonnes de lixiviats et 380 tonnes de boues des lagunes 4 et 6 dans le but de réaliser les tests d'étanchéité qui se sont avérés positifs.

PERSPECTIVES 2025

- Finalisation de la mise en service des colonnes enterrées auprès de la population concernée et renouvellement des colonnes semi-enterrées sur territoire
- Campagne en porte à porte auprès des habitants pour équiper tous les foyers en bacs pucés et la construction de la base de données pour la Tarification incitative
- Equipements des véhicules de collecte avec des outils de géolocalisation et de guidage, ainsi que d'un système de lecture de puces en vue de la refonte des collectes
- Equipement de tous les centres bourgs denses en composteurs partagés et passage à la gratuité des composteurs individuels pour faciliter l'accès au compostage à toute la population
- Poursuite du suivi technique quotidien de l'ISDND et de l'opération exceptionnelle de vidange des lagunes dans le but de réaliser les tests d'étanchéité dans les lagunes 2, 5 et 7.

082-218200178-20251029-DELIB2025_57-DE
Reçu le 30/10/2025 à la Préfecture
Publié le 30/10/2025
082-20006652-20250925 20250925 207-DE
Reçu le 30/09/2025
Publié le 30/09/2025

TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution annuelle de la vente de composteur individuel.....	11
Graphique 2 : Evolution de la fréquentation en déchèterie.....	19
Graphique 3 : Répartition des tonnages Déchets Ménagers et Assimilés en 2024	23
Graphique 4 : Répartition des tonnages par flux en déchèterie en 2024.....	25
Graphique 5 : Evolution des tonnages OMA de 2021 à 2024	25
Graphique 6 : Evolution des Déchets Ménagers et Assimilés en kg/hab de 2022 à 2024	27
Graphique 7 : Taux de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés en 2024	29
Graphique 9 : traitement des déchets en déchèterie en 2024	30
Graphique 10 : Modes de traitement des déchets de déchèteries en tonne de 2021 à 2024	30
Graphique 10 : Evolution des ratios par flux.....	33
Graphique 11: Evolution du coût aidé en € par habitant	44
Graphique 12 : Evolution du coût aidé en € par tonne	45
Graphique 13 : Répartition des postes de charge.....	49
Graphique 14 : Répartition des postes de recettes.....	50

AR Prefecture

082-218200178-20251029-DELIB2025_57-DE

Reçu le 30/10/2025

Publié le 30/10/2025

082-200066652-20250925-20250925_207-DE

Reçu le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

53

ANNEXES

Annexe 1 : Résultat des analyses de lixiviats 2024

PARAMETRE	Unité	L1	L2	L3	L5	L6	L7	L8				
Date					01/10/2024							
Analyses												
pH	unité pH	8.5	9.1	10.1	8.9	9.5	9.9	9.6				
Conductivité	µS/cm	1979	6690	10410	9340	13620	11920	9120				
Chlorures	mg/l	288.00	1560.00	2310.00	2120.00	2890.00	3310.00	2590.00				
DCO	mgO2/l	182	2340	3470	3410	3160	3120	2990				
MES	mg/l	17.0	660.0	1200.0	820.0	950.0	1300.0	820.0				
Hydrocarbures	mg/l	<0.10	0.3	<0.10	0.1	<0.10	<0.10	<0.10				
total												
Azote total	mg/l	21.9	189.5	149.2	284.4	165.3	125.6	150.9				
AOX	mg/l	0.220	0.650	2.740	1.360	2.490	3.310	4.480				
Pb	mg/l	<0.003	<0.030	<0.030	<0.030	<0.030	<0.030	<0.030				
Cu	mg/l	<0.005	<0.050	<0.050	<0.050	<0.050	<0.050	<0.050				
Cr	mg/l	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005				
Ni	mg/l	<0.005	0.085	0.059	0.121	<0.091	0.067	0.092				
Mn	mg/l	0.052	0.030	0.031	0.085	0.100	0.010	0.154				
Cd	mg/l	<0.003	<0.030	<0.030	<0.030	<0.030	<0.030	<0.030				
Hg	mg/l	0.0040	<0.0100	0.0010	0.0040	0.0040	0.0030	0.0020				
As	mg/l	0.035	0.067	0.111	0.104	0.172	0.128	0.137				
Zn	mg/l	<0.005	0.011	<0.050	0.030	<0.050	0.051	0.012				
Sn	mg/l	0.007	0.100	0.053	0.145	0.060	0.025	0.128				

La lagune 4 avait été vidée et non reremplie en lixiviats lors de l'analyse.

08218200178_20251029_DELTA2025_57-DE
 Recu le 30/10/2025 AR25 Prefecture
 Publié le 30/10/2025
 082200066552-20250925_2025000U_007_DE
 Recu le 30/09/2025
 Publié le 30/09/2025

Annexe 2 : Résultat des analyses des piézomètres 2024

PARAMETRE	Unité	PZ1 2024	PZ2 2024	PZ3 2024
Date		01/10/2024	01/10/2024	01/10/2024
Hauteur d'eau	m	3.00	Absence d'eau	Absence d'eau
pH	unité pH	6.80		
Conductivité	µS/cm	2340.00		
Chlorures	mg/l	451.00		
Métaux totaux	mg/l			
Pb	mg/l	<0.003		
Cu	mg/l	<0.005		
Cr	mg/l	<0.005		
Ni	mg/l	<0.005		
Mn	mg/l	<0.003		
Cd	mg/l	<0.003		
Hg	mg/l	0.0050		
Fe	mg/l			
As	mg/l	0.0240		
Zn	mg/l	<0.005		
Sn	mg/l	0.0100		
DCO	mgO2/l	44.00		
DBO5	mgO2/l	<5		
Azote total	mg/l	1.80		
Hydrocarbures total	mg/l	<0.10		
Phénols	mg/l	<0.020		
AOX	mg/l	0.250		

Annexe 3 : Résultat des analyses des bassins d'eaux pluviales 2024

PARAMETRE	Unité	BEP1 2024	BEP2 2024	BEP3 2024
Date		22/11/2024	22/11/2024	22/11/2024
pH	unité pH	9.0	8.2	8.1
Conductivité	µS/cm	50.00	211.00	229.00
Chlorures	mg/l	6.80	4.30	4.10
Métaux totaux	mg/l			
Pb	mg/l	<0.003	<0.003	<0.003
Cu	mg/l	<0.005	<0.005	<0.005
Cr	mg/l	<0.005	0.008	<0.005
Ni	mg/l	<0.005	<0.005	<0.005
Mn	mg/l	0.005	0.004	
Cd	mg/l	<0.003	<0.003	<0.003
Hg	mg/l	<0.0010	<0.0010	<0.0010
Fe	mg/l			
As	mg/l	<0.003	0.003	0.010
Zn	mg/l	<0.005	<0.005	<0.005
Sn	mg/l	<0.005	<0.005	<0.005
DCO	mgO2/l	147.000	20.000	20.000
DB05	mgO2/l			
Azote total	mg/l	3.500	<1.0	<1.0
Hydrocarbures total	mg/l	<0.10	<0.10	<0.10
Phénols	mg/l	0.080	0.030	0.060
AOX	mg/l	0.030	<0.010	<0.010

AR Prefecture

082-218200178-20251029-DELTB2025_57-DE

Reçu le 30/10/2025 AR Prefecture

Publié le 30/10/2025

082-200066657-20250925-20250925_207-DE

Reçu le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

56

Annexe 4 : Résultat des analyses du ruisseau 2024

PARAMETRE	Unité	T1 2024	T2 2024	T3 2024	T4 2024
Date		22/03/2024	13/06/2024	01/10/2024	22/11/2024
Commentaire				Absence d'eau	
pH	unité pH	7.80	7.60		7.60
Conductivité	µS/cm	655.00	776.00		670.00
Chlorures	mg/l	23.50	26.80		25.70
Métaux lourds	mg/l				
Cr6	mg/l	<0.003	<0.005		<0.005
Hg	mg/l	<0.0010	<0.0010		<0.0010
Cd	mg/l	<0.003	<0.003		<0.003
As	mg/l	<0.003	0.003		0.004
Pb	mg/l	<0.003	<0.003		<0.003
DCO	mgO2/l	7	14		29
COT	mg/l	8.46	6.94		12.88
Hydrocarbures total	mg/l	<0.10	<0.10		<0.10

AR Prefecture

082-218200178-20251029-DELIB2025_57-DE
Reçu le 30/10/2025
Publié le 30/10/2025

Annexe 5 : Résultat des analyses PFAS 2024 (1/2)

AR Prefecture

082-218200178-20251029-DELIB2025_57-DE

Reçu le 30/10/2025

Publié le 30/10/2025

AR Prefecture

082-200066652-20250925-20250925_207-DE

Reçu le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025



GRAND SUD
Tarn & Garonne
Communauté de communes

Communauté de communes
GRAND SUD TARN & GARONNE

120, avenue Jean Jaures
82370 LABASTIDE SAINT PIERRE

Tél. 05 63 30 03 31
grandsudtarnetgaronne@grandsud82.fr

www.grandsud82.fr

AR Prefecture

082-218200178-20251029-DELIB2025_57-DE
Reçu le 30/10/2025
Publié le 30/10/2025